

CongoEco

LE BULLETIN D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

ÉDITO

Nouveau gouvernement : réformes, attentes et responsabilité du secteur privé

ACTUALITÉS

- Conseil d'Administration de la BEAC
- Diagnostic Vision 2060
- Lancement de la plateforme FOUTA
- Discussions avec Afreximbank
- Forum sur l'affacturage – Banque Postale du Congo
- MTN Skills Academy : investir dans les talents

ENJEUX ÉCONOMIQUES & SOCIAUX

- Taxe sur les terminaux et inclusion numérique
- Fiscalité verte : la Redevance de Crédits Carbone (RCC)
- Taux d'emprunts bancaires en Afrique
- Monétisation de l'or en zone CEMAC
- Zoom sur le secteur : Tourisme d'affaires
- Focus Entreprise : André COLLET
- Zoom sur une Institution : la SOPRIM

ÉCONOMIE CONGOLAISE : L'HEURE DES RÉSULTATS

Réformes, investissement et engagement du secteur privé pour une croissance durable et inclusive.

LE CHIFFRE DU MOIS

-17,3%

de contraction moyenne nationale du chiffre d'affaires en raison des pénuries de l'électricité et du carburant.

COIN DE L'EXPERTISE

- Mot de l'expert
- Bon à savoir : la rémunération des présidents de SAS

VIE DE L'UNION

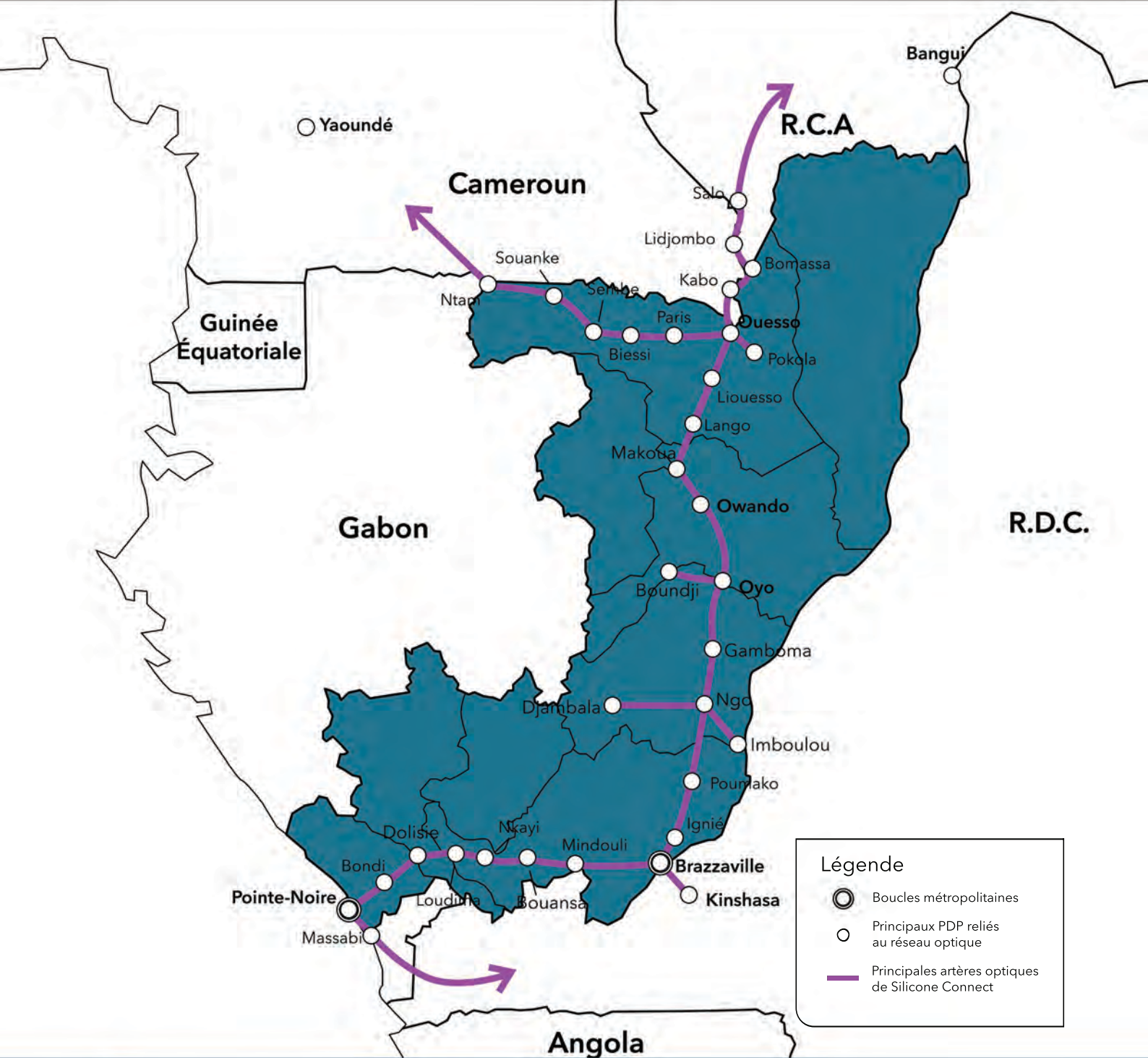
- Conseil d'administration
- Rencontres & partenariats
- Mentorat & partage d'expériences
- Forum UCAC-UCAM

ILS NOUS ONT REJOINTS

Découvrez les nouvelles entreprises adhérentes

AVRIL
2026

#18



SILICONE CONNECT
LA CONFIANCE À TRÈS HAUT DÉBIT

SILICONE CONNECT

OPÉRATEUR D'INFRASTRUCTURE À FIBRE OPTIQUE

UN RÉSEAU QUI VOUS LIE AU RESTE DU MONDE

BRAZZAVILLE

22 BIS RUE BEHANGLE, CENTRE VILLE BP: 125
TEL: (242) 06 533 10 33

SILICONECONNECT.COM

POINTE-NOIRE

RUE MATSOLA - CAMP DU 31 JUILLET
FACE AU LYCÉE TECHNIQUE POATY BERNARD
TEL: (242) 06 901 69 31

ÉDITO



Par Nancy CHENARD,
Secrétaire générale
exécutive d'UNICONGO



La formation du nouveau gouvernement ouvre une séquence déterminante pour notre pays. Au-delà du renouvellement des équipes, elle constitue un moment de clarification des priorités et de redéfinition du rythme des réformes.

Dans un contexte économique encore contraint, caractérisé par l'urgence de diversifier l'économie, de stimuler l'investissement, de poursuivre les efforts de restructuration de la dette, d'améliorer l'accès à une énergie fiable et de qualité, et de créer des emplois durables : les attentes sont fortes et parfaitement légitimes.

Cette étape n'est pas qu'une transition institutionnelle : elle représente une opportunité réelle de refonder le dialogue entre l'État et les entreprises sur des bases plus efficaces, plus structurées et plus orientées vers les résultats. Elle appelle également à un engagement lucide : celui de croire en la capacité de transformation de notre économie, sans illusion, mais avec détermination. Les défis que nous avons à relever sont connus. Ils ont été documentés, débattus, parfois même partiellement adressés.

Ainsi, l'amélioration du climat des affaires, la simplification des cadres administratifs et fiscaux, la stabilité réglementaire, l'accès au financement, la compétitivité de nos entreprises, l'amélioration de l'accès à une énergie fiable et de qualité, et la fluidité des échanges commerciaux, notamment au niveau de nos corridors logistiques ne sont pas des sujets nouveaux. Ils constituent le socle des attentes récurrentes du secteur privé.



**Nouveau gouvernement :
entre attentes légitimes
et engagement
responsable du secteur
privé.**

D'abord, la reconduction du Premier ministre Anatole Collinet Makosso envoie un signal clair de continuité et de consolidation des acquis. Elle traduit une volonté de capitaliser sur les dynamiques engagées, tout en poursuivant les efforts de transformation dans un cadre institutionnel stabilisé. Ensuite, la création d'un poste de Vice-Premier ministre, confié au Ministre d'État Jean-Jacques Bouya, constitue une évolution notable de l'architecture gouvernementale.



Mais au-delà du diagnostic, c'est désormais la question de la mise en œuvre qui est centrale. Les entreprises n'attendent pas uniquement des annonces ; elles attendent des résultats concrets, mesurables, perceptibles dans leur activité quotidienne. Elles attendent des réformes qui se traduisent par des procédures plus simples, des délais plus courts, des coûts mieux maîtrisés et une plus grande prévisibilité de l'environnement économique.

Dans ce contexte, les signaux envoyés par la composition du gouvernement méritent d'être salués. L'intégration de profils à forte dimension technocratique, dotés d'une expertise reconnue et/ou d'une expérience avérée de l'appareil d'État, constitue un facteur de crédibilité pour la conduite des réformes.

Elle répond à un besoin d'accélération, de coordination et d'efficacité dans la mise en œuvre des politiques publiques, dans un contexte où les enjeux économiques exigent des résultats rapides et structurés. Nous saluons l'entrée au sein du gouvernement de profils à forte valeur ajoutée, combinant expérience, technicité et engagement au service de l'action publique. La présence de responsables expérimentés tels que Jean Ollessongo Ondaye, Stev Simplicie Onanga et Urbain Fiacre Opo, dont l'expertise sectorielle sera déterminante dans des domaines clés pour notre économie, constitue à cet égard un signal rassurant. Dans cette même dynamique, l'arrivée de Frédéric Nze, reconnu pour sa rigueur et son exigence, ainsi que la promotion de Serge Bouda, dont l'action en qualité d'ambassadeur du Congo au

Mozambique a été unanimement saluée, illustrent une volonté de s'appuyer sur des profils ayant fait leurs preuves. Par ailleurs, l'arrivée de profils plus jeunes, à l'image de Prince Bahamboula et Michrist Kaba Mboko, insufflent une dynamique nouvelle, porteuse d'énergie et de renouvellement.

Dans ce contexte globalement cohérent, la nomination de Monsieur Michel Djombo à la tête du ministère du Développement industriel, des Zones économiques spéciales et de la Promotion du secteur privé revêt une importance particulière.

Ancien Président d'UNICONGO, technocrate reconnu et apprécié du secteur privé, il incarne une passerelle naturelle entre l'action publique et les réalités des entreprises. Son portefeuille est stratégique. Il porte la politique industrielle du pays à un moment charnière où le Congo doit accélérer sa diversification, sortir d'une logique d'économie de rente et s'engager résolument dans la transformation locale de ses matières premières.

Cette orientation est essentielle : elle conditionne notre capacité à créer de la valeur, à structurer des chaînes productives et à générer des emplois durables. Cet équilibre entre expérience, technicité et renouvellement générationnel constitue un atout pour relever les défis à venir.

Pour autant, la qualité des profils, aussi essentielle soit-elle, ne suffira pas à elle seule. Elle doit s'accompagner d'une évolution des méthodes. Le dialogue public-privé, que nous appelons de nos vœux depuis de nombreuses années, ne peut plus se limiter à un exercice de consultation.

Il ne peut être un simple espace d'échange ou d'écoute ponctuelle. Il doit franchir un cap décisif : celui d'une véritable collaboration. Collaborer, cela signifie co-construire les réformes en amont, partager les diagnostics, aligner les priorités et suivre ensemble la mise en œuvre. Alors même que le dialogue public-privé est régulièrement invoqué comme un levier de transformation, le secteur privé demeure encore trop souvent insuffisamment associé aux instances de décision.

Cette situation limite l'efficacité des politiques publiques et freine l'impact des réformes. Cet enjeu est d'autant plus important que le secteur privé congolais a profondément évolué ces dernières années.



UN SIGNAL FORT POUR LE SECTEUR PRIVÉ

→ La nomination de Michel Djombo au ministère du Développement industriel marque une volonté de rapprocher l'action publique des réalités économiques. Ancien Président d'UNICONGO, il incarne un pont stratégique entre l'État et les entreprises.

Il est aujourd'hui plus structuré, plus professionnel, plus diversifié. Il repose en grande partie sur des PME et PMI qui investissent localement, créent de l'emploi et contribuent activement à la vie économique nationale. La collaboration entre le secteur public et le secteur privé implique également une dimension économique concrète : faire travailler les entreprises locales.

Trop souvent encore, des marchés sont attribués à des sociétés étrangères sans ancrage au Congo, alors même que des entreprises locales disposent des compétences nécessaires pour exécuter ces prestations. Cette situation limite l'impact des investissements sur notre économie nationale.

Encourager la collaboration, c'est donc promouvoir un modèle où les entreprises congolaises sont pleinement intégrées dans les chaînes de valeur. C'est favoriser leur accès aux marchés, leur montée en compétence et leur capacité à se développer durablement.

Le propos n'est pas d'exclure les entreprises internationales, bien au contraire. Leur expertise et leur capacité d'investissement sont des atouts précieux.

Mais lorsqu'elles interviennent, il est essentiel qu'elles le fassent en partenariat avec des acteurs locaux, dans une logique de transfert de compétences, de création de valeur partagée et d'ancrage économique. C'est à cette condition que la richesse créée pourra réellement irriguer notre économie, bénéficier à notre tissu entrepreneurial et contribuer à une croissance durable.

Notre attente est donc claire : un environnement économique qui libère l'initiative, sécurise l'investissement et valorise l'effort entrepreneurial. Mais notre posture l'est tout autant. Nous ne sommes ni dans l'attente passive, ni dans la critique systématique. Nous sommes dans une logique d'engagement et de collaboration au service de l'intérêt général.

À cet égard, nous adressons à l'ensemble de cette équipe gouvernementale nos vœux sincères de plein succès dans l'exercice de ses missions. Les attentes sont élevées, et leur concrétisation reposera sur la capacité à transformer les orientations en résultats tangibles, dans un climat de confiance et de partenariat avec le secteur privé.

C'est ensemble, dans une collaboration exigeante et tournée vers l'action, que nous pourrions relever les défis qui s'imposent à nous. À UNICONGO, nous sommes résolument disposés à apporter notre pierre à l'édifice. Le moment est venu de passer des intentions aux résultats.

À nous, collectivement, de transformer cette opportunité en progrès tangible pour notre économie. ■



UNICONGO

Union Patronale et Interprofessionnelle du Congo

ECOUTER • PARTAGER • AGIR



PILIER DE L'ÉCONOMIE CONGOLAISE

Siège social Brazzaville
Tours Jumelles de Mpila
(18^e étage, Tour Business Center)

Bureau de Pointe-Noire
26, Avenue du Havre, Zone Industrielle Route BI

+242 06 841 04 07 | +242 06 629 59 06 | secretariat@unicongo.cg

www.unicongo.cg



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BEAC : des réformes structurantes pour renforcer la stabilité financière et moderniser l'écosystème monétaire

Réuni le 6 avril 2026 à N'Djamena, le Conseil d'administration de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC), sous la présidence de Tahir Hamid Ngulin, Ministre des Finances tchadien, a acté une série de décisions majeures pour l'avenir économique et financier de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Cette session intervient dans un contexte international incertain, marqué par des tensions géopolitiques persistantes et une pression accrue sur les équilibres macroéconomiques des États membres.

Une sous-région sous contrainte, mais engagée dans l'ajustement

Le Conseil a passé en revue l'état d'exécution des décisions antérieures ainsi que les perspectives économiques de la sous-région. Les discussions ont notamment porté sur les programmes en cours avec le Fonds monétaire international (FMI), qui demeurent un pilier des stratégies de stabilisation macroéconomique dans plusieurs pays de la CEMAC. Dans un environnement marqué par la volatilité des prix des matières premières et les tensions sur les réserves de change, les administrateurs ont souligné la nécessité de poursuivre les efforts d'assainissement budgétaire et de consolidation des fondamentaux économiques.

Gouvernance et transparence : des fondamentaux consolidés

Sur le plan institutionnel, le Conseil a validé les rapports du Comité des rémunérations, du Comité d'audit et du Collège des censeurs pour le premier trimestre 2026. Il a également approuvé les états financiers de la BEAC au 31 décembre 2025, certifiés par les commissaires aux comptes.



Ces validations traduisent une volonté de renforcer la gouvernance et la transparence de la Banque centrale, dans un contexte où la crédibilité des institutions financières régionales constitue un enjeu clé pour la confiance des investisseurs.

Monétisation de l'or : un tournant stratégique

Parmi les décisions majeures, l'approbation d'une politique de monétisation de l'or dans la CEMAC marque un véritable tournant. Cette orientation vise à intégrer davantage les ressources aurifères dans les réserves de la Banque centrale, afin de diversifier les actifs et de réduire la dépendance aux devises étrangères.

Dans un contexte mondial de recomposition monétaire et de tendance à la dédollarisation, cette stratégie pourrait renforcer la résilience financière de la sous-région et soutenir sa souveraineté économique.



Accélération de la modernisation du système financier

Le Conseil a également donné son aval à plusieurs projets de règlements structurants, en vue de leur adoption par le Comité ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC). Parmi eux, la création d'une Centrale des risques bancaires de la CEMAC constitue une avancée majeure pour l'écosystème financier.

Cet outil permettra d'améliorer l'évaluation du risque de crédit, de renforcer la discipline bancaire et, à terme, de faciliter l'accès au financement pour les entreprises.

Parallèlement, l'homologation de normes relatives au QR code, à la lettre de change automatisée et au prélèvement automatique traduit une volonté d'accélérer la digitalisation des moyens de paiement. Ces innovations devraient contribuer à fluidifier les transactions, à renforcer l'inclusion financière et à soutenir le développement du secteur privé.

Une dynamique de transformation à confirmer

À travers ces décisions, la BEAC confirme sa volonté d'adapter l'architecture monétaire et financière de la CEMAC aux mutations en cours. Entre diversification des réserves, renforcement de la gouvernance et modernisation des instruments financiers, la sous-région amorce une transformation structurelle.

Reste désormais à assurer une mise en œuvre efficace de ces réformes, condition essentielle pour en maximiser les impacts sur la croissance, la stabilité et le financement de l'économie réelle. ■

VISION CONGO 2060



Un diagnostic structurant pour tracer les priorités de développement

Le gouvernement congolais a franchi une étape clé dans la définition de sa trajectoire de développement à long terme, avec le lancement, les 31 mars et 1er avril 2026 à Brazzaville, des travaux de diagnostic en vue de l'élaboration de la Vision Congo 2060. Pilotée par le ministère de l'Économie, du Plan et de l'Intégration régionale, cette initiative vise à définir les fondements d'une stratégie de transformation économique sur le long terme.

Un diagnostic approfondi pour identifier les leviers de transformation

Réalisé avec l'appui du cabinet KPMG, ce diagnostic a permis de dresser un état des lieux structuré des potentialités du pays, tout en mettant en lumière les freins et faiblesses structurelles qui entravent son développement. « Le diagnostic posé a permis d'identifier nos potentialités, les freins et les faiblesses structurelles qui méritent une attention particulière », a souligné le ministre Ludovic Ngatsé, insistant sur la nécessité de mieux capter les opportunités et valoriser les ressources nationales.

Durant deux jours d'échanges, les participants ont examiné en profondeur les grands déterminants du développement, notamment la gouvernance, la diversification économique, le capital humain (éducation et santé), les infrastructures et le développement durable.



“
"Le diagnostic posé a permis d'identifier nos potentialités, les freins et les faiblesses structurelles qui méritent une attention particulière."
”

Trois secteurs prioritaires au cœur de la transformation

Parmi les enseignements majeurs de ce diagnostic, trois secteurs apparaissent comme des piliers incontournables de la transformation économique : l'éducation, la santé et les infrastructures de base.

Selon Hammad Kassal, représentant du cabinet KPMG, ces secteurs conditionnent directement la capacité du pays à enclencher une dynamique de croissance durable. L'éducation est identifiée comme le socle fondamental, indispensable au développement de toute activité économique, qu'il s'agisse de l'industrie, des mines ou du tourisme.

La santé, quant à elle, est perçue comme un levier tout aussi stratégique. Un capital humain en bonne santé constitue un préalable à toute performance économique. Enfin, le développement des infrastructures (routes, transport fluvial, connectivité territoriale) apparaît comme un facteur clé pour fluidifier les échanges, désenclaver les territoires et soutenir l'activité économique.

Une approche sectorielle élargie

Au total, ce sont 14 secteurs qui ont été analysés dans le cadre de cet exercice, avec l'ambition de poser les bases d'un développement équilibré et inclusif. Les discussions, jugées « franches et constructives » par le ministre, ont permis de consolider les diagnostics sectoriels et d'aboutir à une compréhension partagée des enjeux.

Cet exercice marque ainsi une volonté affirmée des pouvoirs publics d'adopter une approche structurée, fondée sur des données et des analyses approfondies, pour orienter les politiques publiques des prochaines décennies.



Une attente forte du secteur privé

Pour le secteur privé, cette démarche constitue une avancée importante, à condition qu'elle débouche sur des réformes concrètes et opérationnelles. À cet égard, UNICONGO a rappelé avoir, de manière constante, partagé avec les pouvoirs publics un diagnostic détaillé, secteur par secteur, mettant en évidence les contraintes spécifiques à l'investissement et au développement des entreprises.

Dans cette perspective, le patronat reste particulièrement attentif aux suites qui seront données à ce diagnostic stratégique. L'enjeu sera de traduire ces orientations en politiques publiques efficaces, capables d'améliorer l'environnement des affaires, de stimuler l'investissement privé et de soutenir une croissance durable.

La Vision Congo 2060 ouvre ainsi une nouvelle séquence. Sa réussite dépendra désormais de la capacité à transformer le diagnostic en actions concrètes, en s'appuyant sur un dialogue renforcé entre l'État et le secteur privé. ■

Face à toutes ces contraintes, la réforme digitale avec l'application FOUTA vient apporter une réponse innovante en proposant une plateforme permettant le paiement en ligne des impôts et droits de douane, une centralisation des opérations sur un espace unique, une accessibilité continue, sans contrainte de temps ou de lieu. Cette logique rejoint les initiatives déjà engagées dans la sous-région, où les plateformes numériques permettent désormais de payer des taxes et droits « à tout moment et en tout lieu », tout en réduisant les coûts et les risques liés à la manipulation du cash.

Un outil au service des entreprises et de l'attractivité économique

Au-delà de l'administration, ce basculement monétaire national constitue un véritable atout pour les entreprises se caractérisant par une limitation des démarches administratives, une réduction des coûts opérationnels, une simplification de l'ensemble des obligations fiscales pour assurer une meilleure conformité réglementaire. Dans un contexte où le rendement économique repose de plus en plus sur la fluidité des procédures, cette digitalisation contribue directement à améliorer le climat des affaires.

PLATEFORME FOUTA :

Au cœur de la modernisation de l'administration fiscale & douanière au Congo



À l'heure où la transformation digitale s'impose comme un levier incontournable de modernisation des économies, le développement de plateformes innovantes telles que FOUTA marque une étape décisive dans l'évolution des services publics au Congo. Cette initiative s'inscrit dans une dynamique plus large de dématérialisation des procédures fiscales et douanières, visant à simplifier les interactions entre l'administration et les usagers.

Une réponse concrète aux défis du système traditionnel

Pendant longtemps, le paiement des impôts et des droits de douane a été caractérisé par des procédures lourdes : déplacements physiques, files d'attente, multiplicité des guichets, manipulation de liquidités et risques d'erreurs ou de fraude.

L'un des apports majeurs de FOUTA réside également dans l'amélioration de la gestion des finances publiques visant à maximiser et centraliser les recettes publiques tout en sécurisant les transactions. En effet, en numérisant les flux financiers, la plateforme permet :

- Une traçabilité totale des paiements ;
- Une redirection automatique des données ;
- Une réduction significative des pertes et des fraudes ;
- Une optimisation du recouvrement fiscal.

Vers une économie plus transparente et inclusive

L'enjeu majeur est de taille : la transition vers une économie plus transparente et inclusive. En réduisant l'usage du cash et en favorisant les paiements électroniques, la plateforme renforce la transparence des transactions en renforçant l'inclusion financière et en limitant les pratiques informelles.

Ces transformations s'inscrivent aussi dans une tendance observée à l'échelle africaine, où la digitalisation des services publics est devenue un pilier de modernisation et de gouvernance économique.

Agissant également comme un capteur stratégique des réalités du terrain, UNICONGO permettant ainsi d'inscrire la réforme dans une logique d'amélioration continue, en tenant compte des usages réels des entreprises.

Enfin, UNICONGO contribue activement à l'adaptation du dispositif en fonction des contraintes opérationnelles des entreprises. Cette approche collaborative constituera ainsi un facteur déterminant pour assurer le succès et la durabilité de la transformation digitale engagée.

La session consacrée à FOUTA ne s'est pas limitée à une présentation technique de la plateforme, elle a également été une séance de démonstration liée au parcours de paiement complet en direct : déclaration douanière via Sydonia et déclaration fiscale via eTax, avec un débit du compte du contribuable, un crédit du compte du Trésor au sein de la banque du contribuable, et une visualisation de la quittance dématérialisée.

FOUTA, constitue ainsi bien plus qu'un outil technologique : elle représente une réforme structurante au service de la modernisation de l'économie congolaise. En facilitant les paiements, en renforçant la transparence et en améliorant le climat des affaires, elle pose les bases d'un écosystème économique plus performant et plus inclusif. ■

Cette plateforme repose sur un écosystème intégré de solutions digitales couvrant l'ensemble de la chaîne commerciale. Parmi ses composantes majeures, MANSA se distingue comme un outil de vérification des entreprises, renforçant la transparence et la confiance entre partenaires. L'accès à cette plateforme est réservé aux entreprises formelles, garantissant ainsi un environnement d'affaires structuré et sécurisé.

Par ailleurs, le PAPSS (Pan-African Payment and Settlement System) constitue une innovation majeure en permettant l'exécution de paiements transfrontaliers en monnaies locales. Ce mécanisme réduit significativement la dépendance aux devises étrangères, tout en diminuant les coûts et délais de transaction. D'autres outils viennent compléter cet écosystème, notamment TRADAR Club, dédié au réseautage et à l'intelligence économique, ATEX (Africa Trade Exchange), qui facilite la mise en relation commerciale, et ATG Connect, orientée vers les solutions logistiques.

En intégrant ces différentes briques, l'ATG répond à plusieurs défis structurels du commerce africain, tels que la fragmentation des marchés, le manque d'information fiable, les coûts élevés des transactions et la faiblesse des infrastructures d'échange. Elle offre ainsi aux entreprises africaines une interface unique pour identifier des partenaires, accéder à de nouveaux marchés, sécuriser leurs opérations et optimiser leurs chaînes d'approvisionnement.

UNICONGO et Afreximbank envisagent un partenariat stratégique pour dynamiser les échanges et l'import-substitution

Le vendredi 24 avril, encore en fonction à UNICONGO, le Président Michel Djombo a reçu Monsieur Armand Yoka, Responsable de la stratégie de trading et des solutions clients à Afreximbank. Cette rencontre s'inscrivait dans une dynamique de renforcement des échanges entre l'institution financière panafricaine et le secteur privé congolais. Les discussions ont principalement porté sur les mécanismes de facilitation du commerce ainsi que sur les opportunités d'affaires offertes aux membres d'UNICONGO, notamment dans le cadre des politiques d'import-substitution.

Au cœur des échanges figurait la plateforme Africa Trade Gateway (ATG), présentée comme un levier stratégique de transformation du commerce intra-africain. En cohérence avec les ambitions de la Zone de libre-échange continentale africaine, l'ATG se positionne comme un guichet unique numérique destiné à simplifier, sécuriser et fluidifier les transactions entre les acteurs économiques du continent.



Au-delà de ses fonctionnalités techniques, l'ATG s'impose comme un instrument clé pour accélérer l'intégration économique du continent. En facilitant la mise en œuvre effective de la ZLECAf, elle contribue à dynamiser le commerce intra-africain, à renforcer les chaînes de valeur régionales et à soutenir les processus d'industrialisation.

Sur le plan opérationnel, Afreximbank perçoit une commission comprise entre 0,2 % et 3 % sur les transactions réalisées via la plateforme. Une des spécificités majeures de l'ATG réside également dans la priorité accordée aux produits africains, favorisant ainsi le développement des économies locales.

À l'issue de la rencontre, le Président a salué cette initiative, tout en soulignant la faible implication actuelle des acteurs du secteur privé en Afrique centrale, et particulièrement au Congo. Il a réaffirmé le rôle d'UNICONGO en tant que porte d'entrée du secteur privé, au service des intérêts de ses membres.

Dans cette perspective, les deux parties envisagent la signature prochaine d'un protocole d'accord entre UNICONGO et Afreximbank. Cet accord visera à définir un cadre de collaboration structuré, destiné à promouvoir les opportunités d'affaires et à renforcer les échanges commerciaux au bénéfice des entreprises congolaises. ■

Affacturage et financement du commerce international



La Banque Postale du Congo impulse une nouvelle dynamique au service des entreprises

Les 23 et 24 avril 2026, la Banque Postale du Congo (BPC) a organisé à Pointe-Noire, au siège du Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN), un séminaire de haut niveau consacré à l'affacturage et au financement du commerce international, sous le patronage de Monsieur Christian Yoka, ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille public.

Réunissant décideurs publics, institutions financières, experts internationaux, dirigeants d'entreprises et représentants du secteur privé, cette rencontre s'est imposée comme un cadre stratégique d'échanges sur les enjeux du financement des entreprises en République du Congo, avec un accent particulier sur les mécanismes de mobilisation de trésorerie, de sécurisation des créances et d'accompagnement du commerce.

Dans son allocution de bienvenue, le Directeur général de la Banque Postale du Congo, Calixte Médard Tabangoli, a rappelé l'ambition de l'établissement de positionner l'affacturage comme un instrument structurant du financement de l'économie nationale. À travers cette initiative, la BPC entend favoriser une meilleure appropriation de cet outil encore insuffisamment exploité, alors même qu'il constitue un levier concret pour renforcer la liquidité des entreprises, améliorer la gestion du poste clients et soutenir durablement la croissance des PME.

Dans son mot de circonstance, le Directeur national de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), Serge Dino Daniel Gassackys, a pour sa part souligné l'importance de renforcer les instruments de financement adaptés aux réalités du tissu économique congolais, notamment au bénéfice des entreprises locales.

Encadré par les dispositions de la loi n°54 du 31 décembre 2021 régissant l'activité de l'affacturage en République du Congo, le séminaire a permis de sensibiliser les acteurs économiques aux opportunités qu'offre ce mécanisme dans un contexte où les besoins de financement à court terme demeurent un enjeu majeur pour les entreprises locales.

Les travaux ont bénéficié de contributions de haut niveau, notamment celles de la BEAC, d'AFREXIMBANK, de FCI (Factor Chain International), ainsi que d'experts du secteur bancaire et du monde de l'entreprise. Les échanges ont porté sur plusieurs thématiques structurantes : le rôle de l'affacturage comme catalyseur pour les entreprises locales, sa contribution au développement du tissu économique, les enjeux du recouvrement des créances, ainsi que les perspectives du financement du commerce intra-africain. Invité à intervenir sur le thème « L'affacturage, un catalyseur pour les entreprises locales », Michel Djombo, encore Président de l'Union, a souligné

l'intérêt stratégique de cet instrument pour le secteur privé congolais. Il a notamment insisté sur la nécessité d'engager une réflexion collective avec l'ensemble des parties prenantes afin de rendre les solutions de financement plus accessibles, en particulier pour les entreprises locales confrontées à des tensions de trésorerie récurrentes et à des coûts de financement encore élevés.

Au-delà de l'affacturage, les discussions ont mis en lumière un enjeu plus large : celui de la compétitivité des mécanismes de financement proposés aux opérateurs économiques. À ce titre, les participants ont appelé à une concertation renforcée entre banques, entreprises et institutions de régulation pour repenser les modèles de partage des coûts, abaisser les barrières d'accès au financement et construire des solutions plus adaptées aux réalités du marché congolais.

La seconde journée, consacrée au financement du commerce international, a permis d'approfondir les liens entre affacturage, trade finance et commerce intra-africain. Les interventions ont mis en exergue la nécessité de structurer davantage les instruments de financement du commerce afin de mieux accompagner les entreprises congolaises dans leurs opérations d'import-export et leur intégration aux chaînes de valeur régionales.

À travers ce séminaire, la Banque Postale du Congo confirme sa volonté de jouer un rôle moteur dans la modernisation des solutions de financement en République du Congo. En plaçant l'affacturage et le financement du commerce international au cœur du dialogue entre acteurs publics et privés, elle contribue à faire émerger des réponses concrètes, adaptées aux besoins des entreprises et aux exigences d'une économie plus compétitive, plus résiliente et davantage tournée vers la transformation. ■



CAPITAL HUMAIN ET NUMÉRIQUE

Lancement de la 2e édition de la MTN Skills Academy

La formation des compétences numériques s'impose comme un enjeu stratégique pour l'économie congolaise. C'est dans ce contexte que s'est tenue à Brazzaville le mercredi 8 avril, la cérémonie de lancement de la deuxième édition du programme MTN Skills Academy, une initiative portée par la Fondation MTN Congo, avec l'appui du Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique et le soutien du secteur privé congolais à travers UNICONGO.

Une première édition au succès révélateur

Prenant la parole à cette occasion avant sa nomination, le président d'UNICONGO, Michel Djombo, a salué le succès de la première édition, qui a largement dépassé les objectifs initiaux. Alors que 10 000 certificats étaient prévus, plus de 15 000 ont finalement été délivrés. Un résultat qui dépasse la simple performance quantitative.

Ce succès met en évidence une réalité de fond : la forte demande en formations qualifiantes et certifiantes, en particulier chez les jeunes. Il confirme également l'existence d'un écart persistant entre les compétences disponibles sur le marché du travail et celles recherchées par les entreprises.

Une réponse à un défi démographique et économique

Chaque année, près de 180 000 jeunes atteignent l'âge légal d'être sur le marché de l'emploi au Congo, posant un défi majeur en matière d'insertion professionnelle. Dans un contexte de transformation rapide des économies, marqué par la disparition de certains métiers et l'émergence de nouveaux, la question des compétences devient centrale.

Aujourd'hui, plus de 80 % des emplois requièrent des compétences numériques de base, tandis que plus de la moitié des métiers sont appelés à évoluer sous l'effet du digital. Face à ces mutations, un constat s'impose : sans formation adaptée, l'accès à des emplois stables et décents reste limité.

15 000

→ certificats délivrés
(vs 10 000 prévus)

180 000

→ jeunes arrivent chaque
année sur le marché du travail

80 %

→ des emplois nécessitent des
compétences numériques



Dans ce contexte, des initiatives comme la MTN Skills Academy apparaissent comme des réponses concrètes aux enjeux d'employabilité et d'adaptation aux transformations du marché du travail.

ACTUALITÉS

Former pour insérer : un enjeu stratégique

La deuxième édition du programme vise à former plus de 10 000 jeunes, confirmant l'ambition de renforcer le capital humain national. Au-delà des chiffres, cet objectif traduit un engagement renouvelé en faveur de la jeunesse et du développement des compétences.

Pour le secteur privé, cette initiative revêt une importance particulière. Elle contribue à réduire le décalage entre les besoins des entreprises et les profils disponibles, tout en favorisant l'émergence d'une main-d'œuvre qualifiée, capable de répondre aux exigences de l'économie numérique.

Un appel à l'engagement des jeunes

S'adressant directement aux jeunes, le président d'UNICONGO a insisté sur les opportunités offertes par le numérique, à la fois comme levier d'employabilité, outil d'entrepreneuriat et vecteur d'innovation. Mais il a également rappelé que ces opportunités exigent rigueur, discipline et engagement dans l'apprentissage.

Dans un monde en mutation rapide, la capacité à se former en continu devient un facteur déterminant de réussite.



Un investissement dans l'avenir

Par le lancement de cette deuxième édition, la Fondation MTN Congo confirme que le développement du capital humain constitue un pilier essentiel de la transformation économique. Aucun pays ne peut réussir durablement sans investir dans ses talents.

À travers son engagement, UNICONGO réaffirme sa volonté d'accompagner toutes les initiatives visant à renforcer les compétences, soutenir l'innovation et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. L'ambition est claire : contribuer à bâtir une génération compétente, résiliente et tournée vers l'avenir. ■



emploi.cg

La première plateforme de recrutement au Congo

CES ENTREPRISES RECRUTENT

+800 postes disponibles

Postulez dès aujourd'hui !

 www.emploi.cg



Découvrez des centaines d'offres sur emploi.cg



PROPULSÉE PAR

UNICONGO

www.unicongo.cg



L'Archer

Inspirer la confiance - **Révolutionner** la finance - **Transformer** l'Afrique

Fondé en pleine crise du Covid-19 en avril 2020, L'Archer s'est immédiatement imposé avec une ambition claire : **bâtir une institution panafricaine de référence**, résolument tournée vers l'excellence. Dès ses débuts, L'Archer s'est positionné en tant que partenaire stratégique pour **répondre aux besoins critiques de financement des États et des banques au sein de la zone CEMAC.**

L'Archer SECURITIES

L'Archer Securities, première filiale du groupe dédiée à l'intermédiation boursière, a joué un rôle décisif dans la mobilisation d'investisseurs pour soutenir les réponses à la pandémie, avant d'élargir rapidement ses activités au financement structurel dans toute la sous-région.

**+3 500
milliards**

de FCFA levés

L'Archer ASSET MANAGEMENT

En 2022, le groupe a poursuivi sa stratégie de diversification en lançant L'Archer Asset Management, une filiale spécialisée dans la gestion d'actifs et le conseil en investissement.

**+35
milliards**

de FCFA en portefeuille
de gestion



LA TAXE SUR LES TERMINAUX À CARTE SIM AU CONGO

UN INSTRUMENT BUDGÉTAIRE AUX ACCENTS DE PARAFISCALITÉ ET AUX RISQUES POUR L'INCLUSION NUMÉRIQUE

À partir du 1er juin 2026, la République du Congo appliquera une taxe sur les nouveaux terminaux numériques à carte SIM (RTN), conformément aux dispositions du Paragraphe 7 (Articles 1er à 11) de la loi de finances 2026. Présentée comme un instrument de mobilisation des recettes publiques et de structuration de l'écosystème numérique, cette mesure soulève néanmoins des interrogations majeures quant à ses effets sur l'inclusion numérique, dans un pays où l'accès aux technologies reste encore inégal.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La taxe s'appliquera aux téléphones portables, tablettes, modems et autres équipements nécessitant une carte SIM. Elle concerne aussi bien les importateurs que les particuliers introduisant un appareil depuis l'étranger pour un usage personnel.

En revanche, les terminaux déjà acquis sur le marché local en sont exonérés.

MONTANT DE LA TAXE



1 300 FCFA
appareils 2G



6 500 FCFA
appareils 3G



10 000 FCFA
terminaux 4G et 5G

MÉCANISME CLÉ : ENREGISTREMENT OBLIGATOIRE

Tout terminal soumis à la taxe doit être enregistré au Registre Central d'Identité des Terminaux (RCIT). À défaut, il sera désactivé et ne pourra pas être utilisé sur les réseaux nationaux.



DES RISQUES RÉELS POUR L'INCLUSION NUMÉRIQUE



Renchérissement du coût d'acquisition des appareils, qui peut réduire l'accès aux services numériques, notamment pour les populations les plus vulnérables.



Risque de ralentissement de la transition vers des terminaux plus performants (4G/5G), essentiels pour profiter pleinement des services digitaux.



Barrière supplémentaire à l'entrée due au mécanisme coercitif : impossibilité d'utiliser un appareil non enregistré sur les réseaux.



Risque de baisse des taux d'équipement et d'usage, déjà fragilisés par le niveau de revenu et la sensibilité au prix du marché congolais.



ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Un risque de dérive vers la parafiscalité

Au-delà de son impact direct sur l'accès aux équipements numériques, la taxe sur les terminaux SIM soulève également une question plus structurelle : celle du risque de dérive vers la parafiscalité.

En effet, la loi de finances confère à L'Agence de Développement de l'Économie Numérique (ADEN) le pouvoir d'agir concomitamment comme régulateur technique et bénéficiaire financier. En tant qu'organisme désigné comme correspondant du Trésor, l'ADEN perçoit directement 40 % du produit de cette taxe via son comptable public assigné, tandis que les 60 % restants reviennent à l'État.

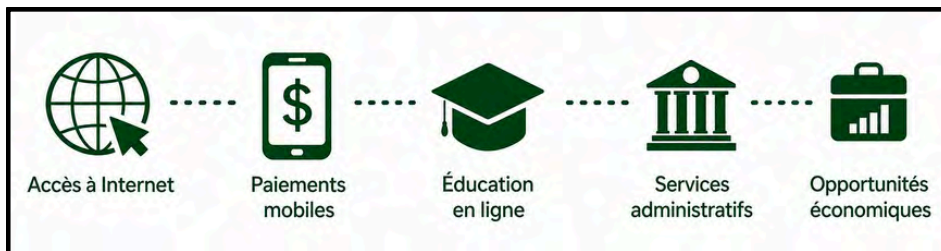
Du point de vue du secteur privé, bien que cette taxe soit inscrite dans la loi de finances, son mécanisme de collecte et les dispositifs techniques qui l'accompagnent, notamment le Registre Central d'Identité des Terminaux (RCIT), la rapprochent d'un système hybride, à la frontière entre fiscalité classique et redevance parafiscale.

Des précédents africains révélateurs

L'expérience d'autres pays africains montre que la fiscalité appliquée aux équipements et services numériques peut produire des effets contre-productifs. Au Cameroun, une taxe sur les téléphones mobiles importés, appliquée lors de leur première activation, avait provoqué une forte contestation sociale. Face à la pression des consommateurs et des acteurs du secteur, les autorités avaient finalement suspendu la mesure.

Dans plusieurs pays comme le Tchad, le Gabon ou le Niger, des taxes sur les cartes SIM ou des frais d'activation ont été instaurés. Bien que relativement faibles en valeur absolue, ces coûts représentent une charge significative pour une grande partie de la population, contribuant à ralentir l'adoption des services mobiles.

En République démocratique du Congo, la fiscalité sur les services numériques est régulièrement pointée du doigt comme un frein à l'expansion du mobile money et à l'accès aux services digitaux.



Ces exemples illustrent une réalité largement documentée : une taxation excessive ou mal calibrée du numérique tend à freiner l'inclusion plutôt qu'à la soutenir.

Un risque réel sur les taux d'équipement et d'usage

L'un des enjeux majeurs de cette taxe réside dans son impact potentiel sur les taux d'équipement en smartphones, qui conditionnent directement l'accès à Internet. Dans de nombreux pays africains, une part importante de la population reste encore exclue du numérique, faute de moyens pour acquérir un appareil adapté.

En augmentant, même marginalement, le coût d'accès à ces équipements, la taxe RTN pourrait retarder la transition vers des terminaux plus performants, notamment les smartphones 4G et 5G, pourtant essentiels pour bénéficier pleinement des services numériques modernes.

Le risque est d'autant plus important que le marché congolais reste sensible au prix. Pour une grande partie des consommateurs, l'achat d'un téléphone représente un investissement conséquent. Toute hausse, même indirecte, peut entraîner un report ou un abandon de cet achat.

Pour une approche plus équilibrée de la fiscalité numérique

Face à ces enjeux, il apparaît essentiel d'envisager des ajustements afin de concilier les objectifs budgétaires de l'État avec les impératifs de développement numérique. Une première piste consisterait à adapter la taxation en fonction du type d'appareil et du niveau de revenu, en réduisant, voire en supprimant la taxe sur les terminaux d'entrée de gamme.

Cela permettrait de protéger les populations les plus vulnérables tout en maintenant une contribution sur les équipements haut de gamme.

Ensuite, des exonérations ciblées pourraient être mises en place pour les usages à forte valeur sociale, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé ou de l'entrepreneuriat. Encourager l'équipement dans ces domaines aurait un effet multiplicateur sur le développement économique et social.

Enfin, il serait pertinent de renforcer le dialogue avec les acteurs du secteur numérique, notamment les opérateurs télécoms membres de la Fédération TIC d'UNICONGO, les importateurs et les organisations de consommateurs. Une concertation en amont permettrait d'anticiper les effets de la mesure et d'ajuster son application de manière plus pragmatique.

La mise en place de la taxe sur les terminaux numériques à carte SIM intervient à un moment charnière pour la transformation digitale du Congo. Si elle répond à une logique de mobilisation des ressources et de régulation, elle ne doit pas compromettre un objectif fondamental : permettre au plus grand nombre d'accéder aux outils numériques.

L'enjeu est donc clair : construire une fiscalité intelligente, capable de soutenir à la fois les finances publiques et l'inclusion numérique, sans créer de nouvelles barrières à l'entrée. ■



Fiscalité verte

La Redevance de Crédits Carbone (RCC), entre structuration du marché et enjeux de compétitivité pour le secteur privé

L'instauration de la Redevance de Crédits Carbone (RCC) dans la Loi de finances 2026 constitue une avancée majeure dans la structuration du marché carbone en République du Congo. Pour le secteur privé, cette réforme ne se limite pas à un instrument fiscal : elle redéfinit en profondeur les conditions de rentabilité, d'investissement et de développement des projets carbone.

Dans un contexte où le marché africain du carbone reste encore en phase de consolidation, cette mesure place les entreprises face à un nouveau cadre à la fois plus formalisé, mais aussi plus exigeant. Des initiatives nationales déjà engagées, telles que le projet Eco Zamba porté par la SNPC ou encore le projet d'afforestation de Bambou Mingali dans la réserve du Djoué-Léfini porté par la SIAT, illustrent la montée en puissance progressive d'un portefeuille congolais de projets carbone structurants, combinant reboisement, séquestration de carbone et ambition de certification future.

Une réforme structurante qui reconfigure les modèles d'affaires

La RCC introduit une distinction centrale entre les projets de compensation interne des émissions et les projets de génération de crédits destinés à la commercialisation. Seuls ces derniers sont soumis à la redevance, avec des taux allant de 15 % à 20 % selon la typologie des projets.

Dans ce cadre, des projets susmentionnés, qui reposent sur des logiques de reboisement et de séquestration carbone à grande échelle, illustrent concrètement le type d'initiatives concernées par la valorisation et la fiscalisation des crédits carbone.



15 % à 20 %

DE REDEVANCE SUR LES CRÉDITS CARBONE DESTINÉS À LA COMMERCIALISATION

→ un impact direct sur les marges des projets

Dans un contexte où le marché africain du carbone reste encore en phase de consolidation, cette mesure place les entreprises face à un nouveau cadre à la fois plus formalisé, mais aussi plus exigeant. Des initiatives nationales déjà engagées, telles que le projet Eco Zamba porté par la SNPC ou encore le projet d'afforestation de Bambou Mingali dans la réserve du Djoué-Léfini porté par la SIAT, illustrent la montée en puissance progressive d'un portefeuille congolais de projets carbone structurants, combinant reboisement, séquestration de carbone et ambition de certification future.

Une réforme structurante qui reconfigure les modèles d'affaires

La RCC introduit une distinction centrale entre les projets de compensation interne des émissions et les projets de génération de crédits destinés à la commercialisation. Seuls ces derniers sont soumis à la redevance, avec des taux allant de 15 % à 20 % selon la typologie des projets.

Dans ce cadre, des projets susmentionnés, qui reposent sur des logiques de reboisement et de séquestration carbone à grande échelle, illustrent concrètement le type d'initiatives concernées par la valorisation et la fiscalisation des crédits carbone.

Pour les opérateurs privés, cette architecture fiscale modifie directement les arbitrages économiques. Les projets carbone deviennent désormais des actifs fiscalisés à la source, avec un impact immédiat sur le chiffre d'affaires net issu de la vente de crédits.

Cette situation impose une révision des business plans, notamment sur :

- les hypothèses de prix de vente des crédits carbone ;
- les marges nettes anticipées ;
- et la structuration des financements, en particulier pour les projets forestiers à long cycle.

Une pression sur la compétitivité des acteurs locaux

Si la RCC permet de sécuriser un cadre juridique clair, elle introduit également un niveau de charge fiscale qui pourrait peser sur la compétitivité des acteurs nationaux, en particulier les PME du secteur environnemental.

Dans un marché international déjà très concurrentiel, où certains pays proposent des régimes incitatifs pour attirer les investisseurs carbone, le Congo devra veiller à ne pas créer un différentiel défavorable.

ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Le risque identifié par le secteur privé est double :

- une réduction de l'attractivité pour les nouveaux investisseurs ;
- une concentration du marché au profit des grands groupes capables d'absorber la charge fiscale et administrative.

Un enjeu majeur de prévisibilité et de simplicité administrative

Au-delà du taux de la redevance, la principale préoccupation du secteur privé concerne la mise en œuvre opérationnelle du dispositif. Les obligations de certification, de reporting annuel et les délais de paiement exigent un appareil administratif efficace et prévisible. Or, toute complexité excessive ou lenteur dans le traitement des dossiers pourrait devenir un frein à l'investissement.

Dans ce contexte, plusieurs attentes se dégagent clairement du secteur privé :

- simplification des procédures de certification des crédits carbone ;
- clarification des délais et des interlocuteurs administratifs ;
- digitalisation des processus de déclaration et de paiement ;
- stabilité réglementaire pour sécuriser les investissements de long terme.

Une opportunité à condition d'un partenariat public-privé renforcé

Malgré ces défis, la RCC peut constituer un levier important de structuration du marché carbone congolais. L'émergence de projets structurants comme Eco Zamba montre déjà le potentiel du pays à développer des actifs carbone crédibles et bancables, capables d'attirer des financements internationaux.

Cependant, pour que cette réforme produise pleinement ses effets, elle doit s'accompagner d'un véritable partenariat public-privé.

Le secteur privé peut jouer un rôle clé dans :

- la professionnalisation des projets carbone ;
- la mobilisation des financements climatiques internationaux ;

- et le développement de chaînes de valeur locales autour de la forêt et de la biodiversité.

Position du secteur privé : pour une fiscalité verte compétitive et incitative
Pour le secteur privé, l'enjeu n'est pas de contester la RCC dans son principe, mais de veiller à son équilibre économique.

Une fiscalité carbone efficace doit rester :

- compétitive face aux autres juridictions africaines ;
- prévisible pour sécuriser les investissements ;
- simple dans son exécution pour éviter les coûts de transaction excessifs ;
- et surtout réinvestie dans l'écosystème productif et environnemental.

À ces conditions, la RCC peut devenir non seulement un outil de souveraineté fiscale pour l'État, mais également un véritable catalyseur d'investissement vert pour le secteur privé. ■



UNICONGO
eCampus

La formation en ligne, par et pour le monde professionnel

Développez vos compétences avec des formations adaptées aux besoins des entreprises



Rejoignez-nous et formez-vous dès aujourd'hui !

www.ecampusunicongo.itcilo.org

LE CRÉDIT BANCAIRE EN AFRIQUE

Le vrai débat n'est peut-être pas le taux

Le débat sur le coût du crédit bancaire revient régulièrement dans les discussions économiques en Afrique centrale. Les données publiées par la BEAC sur les taux effectifs globaux (TEG) appliqués aux entreprises dans la CEMAC montrent que les PME supportent souvent des taux compris entre 8 % et plus de 17 % selon les pays. Ces chiffres alimentent une perception largement partagée dans le secteur privé : le financement bancaire serait trop coûteux pour soutenir la transformation économique.

Cette lecture mérite toutefois d'être nuancée. Car si ces taux peuvent sembler élevés lorsqu'on les compare aux économies développées, la situation de la CEMAC n'est pas nécessairement atypique lorsqu'on la compare à d'autres régions d'Afrique ou à plusieurs économies émergentes. En réalité, le débat ne porte peut-être pas tant sur le niveau des taux que sur la structure même du financement de l'économie.

La CEMAC dans la moyenne africaine

Dans la plupart des économies africaines, les taux de crédit aux entreprises sont structurellement plus élevés que dans les pays industrialisés. Plusieurs facteurs l'expliquent : un environnement économique plus risqué, des systèmes judiciaires parfois plus lents dans l'exécution des garanties, des marchés financiers peu profonds et un coût opérationnel relativement élevé pour les banques. Dans ce contexte, les taux observés dans la CEMAC ne sont pas très différents de ceux d'autres régions du continent.

Dans la zone UEMOA, par exemple, les taux de crédit aux entreprises se situent généralement entre 6 % et 9 % pour les grandes entreprises, avec des niveaux plus élevés pour les PME.

La situation est donc relativement comparable à celle observée en Afrique centrale. Lorsque l'on regarde les économies africaines disposant de leur propre monnaie, les taux peuvent même être beaucoup plus élevés.

Au Ghana, certains prêts aux entreprises dépassent 20 % à 30 %, notamment en raison d'une inflation élevée et d'une forte volatilité monétaire. Au Nigeria, les taux bancaires dépassent fréquemment 20 %, ce qui rend le financement bancaire extrêmement coûteux pour de nombreuses entreprises.

À l'inverse, dans des économies disposant de systèmes financiers plus développés, comme l'Afrique du Sud ou certains pays d'Afrique du Nord, les taux sont généralement plus bas, souvent autour de 10 % à 13 % pour les entreprises.

La CEMAC apparaît donc dans une position intermédiaire : des taux plus élevés que dans les économies financières les plus développées du continent, mais souvent plus bas que dans plusieurs économies à monnaie nationale.

Le positionnement du Congo dans la sous-région

Au sein de la CEMAC, les données récentes indiquent que le Congo se situe plutôt dans la moyenne basse pour les PME, avec un taux autour de 8 %, alors que certains pays voisins affichent des niveaux dépassant 11 % voire 17 %. Statistiquement, le Congo n'est donc pas le pays où le crédit est le plus cher dans la sous-région. Mais se focaliser uniquement sur les taux d'intérêt peut conduire à passer à côté du véritable problème.

Le vrai sujet : l'allocation du crédit

Le point central n'est peut-être pas tant le prix du crédit que la destination du crédit.



**Taux de crédit
PME : entre 8 %
et 17 % en CEMAC**

→ un niveau comparable à
d'autres régions africaines

Dans de nombreuses économies africaines, les banques disposent de liquidités importantes mais orientent une part significative de leurs ressources vers le financement des États plutôt que vers celui des entreprises.

Les obligations souveraines présentent en effet plusieurs avantages pour les banques. Elles offrent souvent des rendements attractifs, avec un niveau de risque perçu plus faible. Elles nécessitent également moins de suivi opérationnel et moins de mobilisation d'équipes que le financement d'entreprises individuelles.

Pour une banque, prêter à l'État est donc souvent plus simple, plus rapide et plus rentable que financer une PME industrielle ou un projet agricole.

Ce phénomène conduit à une situation paradoxale : alors même que les entreprises expriment un besoin important de financement, une partie de l'épargne disponible dans le système bancaire est orientée vers le financement des déficits publics.

ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Un financement concentré sur quelques secteurs

Lorsque les banques financent effectivement les entreprises, les crédits se concentrent généralement sur un nombre limité de profils.

Les établissements bancaires privilégient souvent :

- les grandes entreprises disposant d'un historique bancaire solide ;
- les groupes internationaux ;
- les commerçants ayant une rotation rapide de trésorerie ;
- ou les opérations de trade finance liées à l'import-export.

Ces activités présentent l'avantage d'être relativement sécurisées. Les flux financiers sont rapides, les garanties sont souvent tangibles et l'historique des clients est bien connu.

À l'inverse, les secteurs nécessitant des investissements plus longs tels que l'industrie, l'agriculture et la transformation locale restent beaucoup plus difficiles à financer. Ce biais structurel limite la capacité de nombreuses économies africaines à développer des filières productives locales.

Le défi des nouveaux secteurs

Dans la plupart des économies africaines, les banques restent prudentes lorsqu'il s'agit de financer des secteurs nouveaux ou encore peu structurés.

Un projet agricole à grande échelle, une unité de transformation industrielle ou une start-up technologique représentent des profils de risque plus difficiles à analyser que le financement d'un importateur ou d'un distributeur déjà installé.

Or, ce sont précisément ces secteurs qui sont au cœur des stratégies de diversification économique.

Cela crée un cercle difficile à briser : les nouveaux secteurs ont besoin de financement pour émerger, mais l'absence d'historique rend les banques réticentes à prendre ce risque.

Vers un écosystème financier plus diversifié

Pour répondre à ce défi, plusieurs pistes sont généralement évoquées.

La première consiste à renforcer les mécanismes de partage du risque, notamment à travers des fonds de garantie destinés à faciliter le financement des PME.

La seconde est le développement de marchés financiers régionaux capables de mobiliser l'épargne longue et de proposer des instruments de financement alternatifs au crédit bancaire classique.

Enfin, l'amélioration de l'information financière à travers des registres de crédit plus complets et une meilleure structuration comptable des entreprises peut contribuer à réduire la perception du risque.

Une question centrale pour la diversification économique

Au final, la question du financement de l'économie dépasse largement le seul débat sur le niveau des taux d'intérêt.

L'enjeu fondamental est la capacité du système financier à orienter l'épargne vers l'investissement productif, notamment dans les secteurs qui permettront de diversifier les économies de la région.

Car si les banques continuent à privilégier principalement le financement des États et de quelques activités commerciales bien établies, les économies africaines risquent de rester dépendantes de modèles économiques peu diversifiés.

Le défi consiste donc à construire un système financier capable de soutenir l'émergence de nouveaux secteurs, tout en maintenant la stabilité et la solidité du système bancaire.

C'est à ce niveau que se joue, en grande partie, l'avenir de la transformation économique de la région. ■



**BOOSTEZ
VOTRE
VISIBILITÉ,
DANS LA
NEWS
LETTER**

**EMPLACEMENTS
LIMITÉS**

Réservez votre espace publicitaire
dès aujourd'hui :
secretariat@unicongo.cg
+242 06 841 04 07 / +242 06 629 59 06



CEMAC LA MONÉTISATION DE L'OR, UN TOURNANT STRATÉGIQUE POUR LA SOUVERAINETÉ FINANCIÈRE RÉGIONALE

La décision prise le 6 avril 2026 par le Conseil d'administration de la BEAC d'approuver une politique de monétisation de l'or dans la zone CEMAC marque un tournant majeur dans l'évolution de l'architecture monétaire de l'Afrique centrale. Dans un contexte de volatilité des marchés internationaux, de pression sur les réserves de change et de recherche accrue de souveraineté économique, cette orientation pourrait devenir l'un des leviers les plus structurants pour la stabilité macroéconomique régionale.

Une nouvelle logique de valorisation des ressources aurifères

La monétisation de l'or consiste, pour une banque centrale, à transformer les ressources aurifères disponibles en actifs financiers mobilisables, qu'elles proviennent des achats aux producteurs locaux, des réserves publiques ou de mécanismes de centralisation. En clair, l'or cesse d'être seulement un métal stocké : il devient un instrument de politique monétaire, capable de renforcer les réserves extérieures, soutenir la crédibilité monétaire et améliorer la liquidité régionale.

Pour la CEMAC, cette décision répond à une réalité économique simple : plusieurs pays membres, notamment le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad et le Congo, disposent d'un potentiel aurifère encore sous-exploité ou insuffisamment intégré dans les circuits financiers officiels.

En structurant la collecte, la certification, le stockage et la valorisation de cet or, la BEAC crée les conditions d'une meilleure captation de richesse au profit de la communauté.

Un impact attendu sur les réserves de change

L'un des premiers avantages de cette réforme réside dans le renforcement des réserves de change de la sous-région.

Jusqu'ici, la solidité du franc CFA d'Afrique centrale repose principalement sur les réserves en devises étrangères. En intégrant davantage d'or dans son bilan, la BEAC diversifie ses actifs de réserve et réduit sa dépendance exclusive aux monnaies internationales comme l'euro ou le dollar. Dans une période où le prix mondial de l'or reste soutenu, cette stratégie offre aussi un effet de protection contre les chocs extérieurs. L'or étant historiquement une valeur refuge, il constitue un rempart contre les fluctuations monétaires, l'inflation importée et les crises géopolitiques.

Un levier de formalisation du secteur minier

Au-delà de la stabilité monétaire, la monétisation de l'or peut avoir un effet structurant sur les économies nationales. En incitant les producteurs artisanaux et industriels à vendre leur or via des circuits agréés, la CEMAC peut réduire la contrebande, améliorer la traçabilité et accroître les recettes fiscales.

Cette formalisation est cruciale : une part importante de l'or extrait en Afrique centrale échappe encore aux statistiques officielles. En centralisant une partie de cette production via la banque centrale ou des comptoirs agréés, les États récupèrent une ressource stratégique souvent captée par des circuits informels.

Benchmarking : l'avance relative de l'UEMOA

Comparativement, l'UEMOA, pilotée par la BCEAO, dispose d'une expérience plus ancienne dans l'intégration de l'or dans ses mécanismes de réserve, notamment grâce au poids aurifère de pays comme le Mali, le Burkina Faso ou la Côte d'Ivoire.

POINT DE VIGILANCE

→ Le succès dépendra de la gouvernance : transparence, traçabilité, certification et structuration de la filière aurifère.

L'or devient un actif monétaire mobilisable

→ renforcement des réserves
→ réduction de la dépendance au dollar et à l'euro

La BCEAO bénéficie d'un environnement où la production aurifère est mieux structurée, avec des chaînes de collecte plus consolidées et une contribution plus visible de l'or aux équilibres extérieurs.

La CEMAC, en revanche, part avec un retard institutionnel mais dispose d'un potentiel comparable, voire supérieur à moyen terme, si elle parvient à organiser efficacement sa filière aurifère.

Là où l'UEMOA a capitalisé sur une tradition minière ancienne, la CEMAC peut tirer avantage d'un modèle plus moderne, numérisé et intégré aux nouvelles normes de traçabilité.

Une décision aux implications géopolitiques dans un contexte de dédollarisation

Cette réforme dépasse le seul cadre de la technique monétaire : elle s'inscrit dans une véritable logique de souveraineté économique africaine, dans un contexte international marqué par une dédollarisation progressive.

En valorisant l'or au niveau local, plutôt que de laisser cette richesse alimenter principalement des circuits extérieurs, la CEMAC renforce son autonomie stratégique. Cette orientation répond à une tendance de fond : de plus en plus d'économies cherchent à réduire leur dépendance au dollar en diversifiant la composition de leurs réserves et leurs instruments de paiement.

Reste toutefois un défi majeur : la réussite dépendra de la gouvernance. Sans transparence dans les achats, sans contrôle de qualité, sans mécanismes rigoureux de certification, la monétisation pourrait rester symbolique. Mais si elle est bien exécutée, cette politique pourrait devenir pour la CEMAC ce que les réserves pétrolières furent hier : un socle de puissance économique, mais mieux sécurisé et plus durable.

En approuvant cette politique, la BEAC ouvre ainsi une nouvelle page de l'histoire monétaire régionale : une page où l'or pourrait enfin devenir un actif de développement, et non plus seulement une richesse extraite. ■

Le tourisme d'affaires : un moteur économique à fort impact

Le tourisme d'affaires recouvre l'ensemble des déplacements professionnels motivés par une activité économique : réunions d'entreprises, conférences et congrès internationaux, voyages de motivation, salons et foires professionnelles. Ces quatre piliers constituent ce que l'industrie désigne par l'acronyme MICE (Meetings, Incentives, Conferences, Exhibitions).

Contrairement au tourisme de loisirs, le tourisme d'affaires se caractérise par une grande résistance aux fluctuations conjoncturelles, une forte capacité de dépenses par visiteur et un pouvoir structurant important sur l'économie locale. Un congrès international de quelques centaines de participants peut générer plusieurs millions de dollars de retombées directes et indirectes dans une économie locale en l'espace de quelques jours. En Afrique, cette prise de conscience a conduit plusieurs pays à réorienter leurs stratégies touristiques pour capter une part croissante du marché mondial des congrès, séminaires, et expositions professionnelles.

ZOOM SUR UN SECTEUR

Le Tourisme d'affaires

Enjeux et perspectives pour l'économie congolaise

Dans un monde où l'économie de la connaissance et les échanges interentreprises s'intensifient, le tourisme d'affaires s'est imposé comme l'un des segments les plus dynamiques et les plus rentables de l'industrie touristique mondiale.

Les voyageurs d'affaires dépensent en moyenne deux à trois fois plus que les touristes de loisirs, séjournent dans des hôtels de catégorie supérieure, et génèrent des retombées économiques significatives pour les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, du transport et des services aux entreprises.

La République du Congo, malgré ses nombreux atouts, notamment sa position géographique centrale en Afrique, la richesse de ses ressources naturelles et culturelles ainsi que le statut diplomatique de Brazzaville, demeure en retrait sur ce segment pourtant porteur.

LES VOYAGEURS D'AFFAIRES DÉPENSENT 2 À 3 FOIS PLUS QUE LES TOURISTES DE LOISIRS

→ un impact direct sur l'économie locale

Des États africains comme le Rwanda, le Maroc, la Côte d'Ivoire et le Bénin sont aujourd'hui des références continentales dans ce domaine, développant des politiques volontaristes, articulant infrastructures modernes, promotion ciblée et facilitation des visas en attirant ainsi des événements d'envergure internationale et des flux importants de visiteurs à haute valeur ajoutée.

Un frein majeur : Une activité présente, mais insuffisamment structurée

Le tourisme d'affaires constitue déjà l'une des principales formes de tourisme pratiquées en République du Congo qui génèrent une activité hôtelière non négligeable. Cependant cette activité reste largement non structurée, peu formalisée dans une stratégie nationale cohérente, et insuffisamment valorisée en termes de marketing territorial.

Le secteur souffre de lacunes structurelles profondes qui entravent son développement et réduisent la compétitivité du pays comme destination d'affaires :

ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Le Congo n'apparaît dans aucun des grands classements africains ou internationaux du tourisme d'affaires, ce qui reflète l'absence de positionnement institutionnel clair dans ce segment.

D'autres part plusieurs obstacles majeurs freinent le développement du tourisme d'affaires au Congo :

- La complexité des procédures de visa : l'exigence de documents formels tels que le certificat d'hébergement ou les délais d'obtention peuvent constituer des obstacles significatifs pour les voyageurs d'affaires, dont les déplacements sont souvent soumis à des contraintes de temps et de flexibilité. Dans un environnement où les investisseurs et organisateurs d'événements comparent les destinations avant de se déplacer, ces contraintes peuvent entraîner une perte d'opportunités au profit de pays plus accessibles ;

- Faiblesse de la promotion et du marketing territorial : il n'existe pas de bureau des congrès dédié ni de stratégie marketing internationale ciblée pour positionner le Congo comme destination MICE ;

- Manque de coordination institutionnelle : l'écosystème du tourisme d'affaires requiert une concertation étroite entre la coordination publique-privée, mobilisant plusieurs administrations : hôtellerie, sécurité intérieure, affaires étrangères, tourisme, transport et commerce, dont les interventions, bien que complémentaires, manquent parfois d'harmonisation ;

- Manque de concentration sur les marchés régionaux : l'obtention d'un permis d'entrée dans le pays est liée à la ville avec une méconnaissance de visas au niveau des aéroports. Cette fragmentation peut se traduire par des procédures complexes, peu lisibles et parfois dissuasives pour les voyageurs internationaux.

Une réponse stratégique et immédiate

La République du Congo pourrait capter une part plus importante des flux liés au tourisme d'affaires, générer des retombées économiques significatives et renforcer son positionnement régional.

Dans un contexte de concurrence accrue entre destinations africaines, la mise en place ou l'optimisation d'un système de e-visa représenterait une solution concrète et efficace à ces défis. En permettant une demande en ligne, un traitement rapide et une réduction des exigences administratives, le e-visa faciliterait considérablement l'accès au territoire. La mise en place de couloirs dédiés dans les aéroports de Brazzaville et Pointe-Noire pour les voyageurs d'affaires, ainsi que la digitalisation complète des procédures d'accueil, contribueraient également à améliorer l'expérience d'arrivée et à renforcer l'image de la destination.

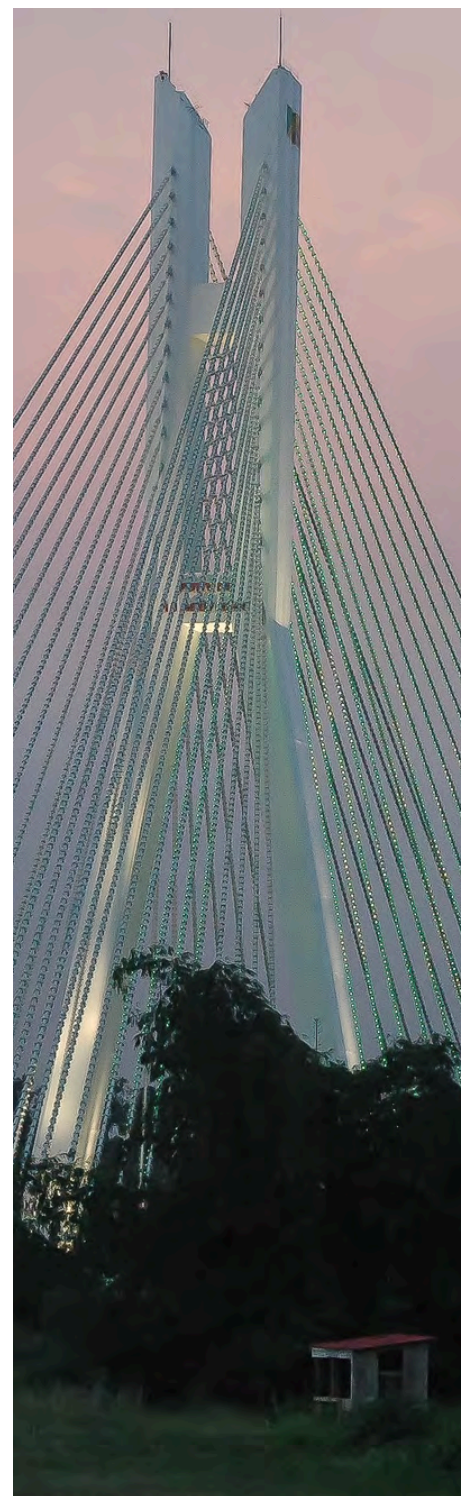
Par ailleurs, le développement d'un cadre intersectoriel coordonné apparaît également comme une nécessité stratégique. Une telle approche permettrait d'aligner les objectifs de sécurité avec ceux de développement économique, en simplifiant les procédures tout en maintenant un niveau de contrôle adapté. La dimension régionale doit être aussi pleinement intégrée à cette réflexion.

Dans un espace comme l'Afrique centrale, marqué par des échanges transfrontaliers importants, l'harmonisation des procédures entre pays voisins constituerait une opportunité majeure. La mise en place de mécanismes communs tels que des visas simplifiés, des systèmes d'information partagés ou des dispositifs spécifiques pour certains profils de voyageurs permettrait de fluidifier les déplacements et de renforcer l'attractivité du territoire. Le développement du tourisme d'affaires en République du Congo représente une opportunité réelle de diversification. Entre Brazzaville, capitale politique et diplomatique accueillant de nombreuses institutions africaines internationales et Pointe-Noire, capitale économique, siège de l'industrie pétrolière disposant d'un port international stratégique, Ces deux villes sont un potentiel indéniable pour devenir des hubs régionaux du tourisme d'affaires.

La position géographique du Congo, au cœur du bassin du fleuve Congo, frontalier de six pays, lui confère un rôle naturel de carrefour régional.

L'aménagement de ce positionnement dans une logique de hub MICE pourrait contribuer significativement à la diversification et à la résilience économique du pays.

Dans un environnement compétitif, la capacité à accueillir rapidement et efficacement investisseurs, experts et décideurs constitue un avantage déterminant. ■



FOCUS ENTREPRISE

La parole aux adhérents de l'Union

Dans cette édition de « Focus Entreprise », nous mettons en lumière la Banque Commerciale Internationale (BCI) à travers le témoignage de son Directeur Général, M. André Collet, également Vice-président de la Fédération Banque de UNICONGO et Premier Vice-président du bureau exécutif de l'APEC.

Un parcours international au service du secteur bancaire

Fort d'un parcours académique construit entre la France et plusieurs places financières internationales, M. André Collet est diplômé en finance et gestion de la trésorerie internationale de l'École supérieure des sciences commerciales d'Angers.

Il débute sa carrière dans le secteur bancaire au sein de la BIAO (Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale), avant de rejoindre la BFCE (Banque Française du Commerce Extérieur), où il occupe des fonctions de chef de mission à l'international.

Son parcours se poursuit au sein de Natixis, devenue filiale du groupe BPCE, dans un environnement bancaire international. En 2019, à la suite de la cession des activités africaines du groupe BPCE au groupe Banque Centrale Populaire, il est sollicité par les dirigeants de ce dernier pour prendre la direction générale de la BCI au Congo, avec pour mission d'accompagner la banque dans sa nouvelle dynamique de développement et de transformation.

BCI : une banque universelle au service de l'économie

La BCI est une banque commerciale universelle intervenant auprès des particuliers, des entreprises, des PME-TPE ainsi que des institutions.

Elle assure l'ensemble des services bancaires essentiels, notamment la gestion des flux financiers, les moyens de paiement, les opérations de crédit ainsi que les services d'épargne et de placement.

À travers son action, la BCI contribue au financement des projets de vie et des projets économiques, en accompagnant ses clients dans leurs besoins de développement, d'investissement et de structuration financière.

Une transformation structurante et résiliente

La période 2019-2025 a été marquée par un important processus de transformation, lié à l'intégration de la BCI au sein du groupe BCP.

Ce chantier s'est appuyé sur la mise en œuvre d'environ 20 projets d'intégration et d'un plan de transformation structuré autour de plus de 70 projets stratégiques. Ce processus, conduit dans un contexte exigeant marqué notamment par la crise sanitaire du Covid-19, a permis de renforcer l'organisation interne, de révéler les talents et d'accélérer l'intégration opérationnelle de la banque en un temps relativement court.

André COLLET

Directeur général,
BCI Congo



Une vision orientée développement et accompagnement

La BCI inscrit son action dans une dynamique de contribution au développement économique national, en accompagnant les acteurs publics et privés dans la réalisation de leurs projets. Elle place au cœur de sa mission l'écoute, le conseil et l'accompagnement des clients, afin de soutenir aussi bien les projets industriels et commerciaux que les projets de vie des particuliers. Cette approche traduit une ambition claire : favoriser la création de valeur et accompagner durablement la croissance économique.

Un message d'engagement et de transmission

À travers son témoignage, M. André Collet insiste sur l'importance de valeurs fondamentales dans la réussite professionnelle, notamment le travail, la rigueur et la persévérance.

Il souligne également le rôle essentiel de la culture générale, de l'adaptabilité et de la capacité à évoluer dans des environnements en mutation. Enfin, il rappelle que la réussite s'inscrit dans un parcours fait d'efforts constants et de résilience, citant à cet effet un proverbe japonais qu'il affectionne particulièrement : « Sept fois je tombe, huit fois je me relève. » ■

Vous trouverez l'intégralité de cet échange : <http://bit.ly/4uxsXoP>

ZOOM SUR UNE INSTITUTION

La Société de Promotion Immobilière (SOPRIM) : un acteur public stratégique à l'heure de la relance

Dans un contexte marqué par une urbanisation rapide et une demande croissante en logements, la Société de Promotion Immobilière (SOPRIM) pourrait s'imposer comme un acteur central de la politique de l'habitat au Congo. Créée en 2012, cet EPIC (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial) a pour vocation de structurer l'offre immobilière, d'accompagner le développement des villes et de contribuer à l'amélioration des conditions de logement des populations.

Au cœur de son mandat, la SOPRIM intervient sur l'ensemble de la chaîne immobilière, depuis la mobilisation du foncier jusqu'à la construction, la commercialisation et la gestion de son parc.

Elle dispose, à ce titre, d'un patrimoine foncier conséquent réparti sur plusieurs localités, notamment à Brazzaville, Pointe-Noire et dans les villes de l'intérieur, ce qui lui confère un potentiel réel pour répondre à une demande nationale encore largement insatisfaite.

La gouvernance de la SOPRIM repose sur un Conseil d'administration au sein duquel siège UNICONGO, représentant du secteur privé. Cette présence est loin d'être symbolique. Elle permet d'introduire, au cœur des décisions stratégiques, une lecture économique et opérationnelle des enjeux, tout en renforçant le dialogue entre l'État et les acteurs économiques.

Dans un secteur aussi structurant que l'immobilier, cette articulation entre vision publique et expertise privée constitue un facteur clé de réussite. La session du Conseil d'administration tenue le 9 avril 2026 s'inscrit précisément dans cette dynamique de pilotage renforcé. Ces travaux ont permis de dresser un diagnostic lucide de la situation de l'entreprise, tout en définissant les contours d'une stratégie de relance.

Ce diagnostic met en évidence une réalité contrastée. La SOPRIM fait face à des contraintes financières importantes, liées notamment à la stagnation de ses revenus et aux difficultés de financement de nouveaux programmes.

Un patrimoine foncier important + un marché en forte demande

→ un potentiel élevé de relance et de production immobilière

Ces fragilités ont freiné sa capacité à renouveler son offre et à maintenir une dynamique soutenue de production immobilière.



Pour autant, les fondamentaux de l'entreprise demeurent solides : un patrimoine foncier significatif, un portefeuille de projets identifiés et, surtout, un marché caractérisé par une forte demande structurelle en logements.

C'est précisément pour répondre à ces enjeux que la SOPRIM a élaboré un plan d'action triennal couvrant la période 2026-2028. Cette feuille de route repose sur une approche globale, combinant assainissement financier, relance progressive de la production immobilière et valorisation du patrimoine existant. Elle prévoit notamment la mobilisation de nouveaux financements, la réhabilitation d'immeubles anciens, le lancement de nouveaux programmes sur des sites identifiés, ainsi qu'un renforcement des capacités internes et des outils de gestion.

Le projet de budget 2026 traduit concrètement cette volonté de redynamisation. Il s'inscrit dans une logique de reprise progressive de l'activité, avec une structuration des recettes autour de la vente de logements, de la location-vente et de la location simple, tout en intégrant le recours à des financements externes pour soutenir les investissements nécessaires.

L'objectif est clair : restaurer l'équilibre financier de l'entreprise tout en relançant sa capacité de production.

ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Au-delà de sa mission première en matière de logement, la SOPRIM joue un rôle plus large dans le développement économique du pays. Une offre immobilière structurée et de qualité constitue en effet un levier essentiel pour améliorer l'environnement des affaires, attirer les investissements et soutenir l'activité de secteurs connexes tels que le BTP, les services et les industries de matériaux.

Aujourd'hui, la SOPRIM se trouve à un tournant de son développement. La réussite de sa transformation dépendra de sa capacité à mettre en œuvre efficacement les orientations définies, à mobiliser les ressources nécessaires et à renforcer sa gouvernance. Dans ce contexte, la présence d'UNICONGO au sein du Conseil d'administration apparaît comme un atout important pour accompagner cette dynamique, en apportant une vision pragmatique, orientée vers la performance et l'impact économique.

La relance de la SOPRIM ne constitue pas seulement un enjeu sectoriel. Elle s'inscrit dans une ambition plus large : celle de structurer durablement le développement urbain du Congo et de faire du logement un véritable levier de croissance et de transformation économique. ■



« Un entrepreneur à succès sait où il va, avant même de savoir comment y arriver. »

AVOIR UNE VISION CLAIRE



LES CABINETS DE CONSEIL EN MANAGEMENT, ACTEURS PRIVILÉGIÉS DE L'OFFRE DE SAVOIR MANAGÉRIAL



Par Jean Louis PORTELLA
Associé gérant chez VIZEUM
M.C

Le savoir managérial est un des domaines des sciences de gestion qui peut se définir comme un système de pensée permettant aux dirigeants de prendre des décisions sur la conduite des organisations en les assistant dans l'analyse des causes d'une situation donnée ou dans la prévision des conséquences du déroulement d'événements futurs.

Le savoir managérial a réellement pris son essor avec le choc de la révolution industrielle et l'apparition de nouvelles méthodes de travail qui ont mis en avant le besoin impérieux d'une science pour diriger, laquelle a été portée par les théoriciens de l'école classique pour finalement être institutionnalisée au niveau académique.

Peu à peu s'est créé un marché du savoir collectif managérial qui participe à son dynamisme en alimentant les processus de production, légitimation, diffusion et consommation : c'est l'offre et de la demande de savoir managérial.

Les cabinets de conseil en management sont nés dans le sillage de cette dynamique, en complément des Business Schools, pour satisfaire la demande des décideurs en savoir managérial en apportant des méthodes et outils mais aussi des solutions expérimentées avec succès.

Un marché considérable qui marque son importance pour les organisations

Après plusieurs mutations, le marché du conseil en entreprise est aujourd'hui représenté par 3 segments majeurs :

1. Le conseil en stratégie ;
2. Le conseil en management ;
3. Le conseil en technologie.

Le conseil en stratégie dominé mondialement par les MBB (McKinsey, BCG et Bain) s'adresse aux CEO et s'intéresse à la croissance et à la survie à long terme des entreprises.

Le conseil en management, vecteur de diffusion du savoir managérial, s'adresse plus aux managers intermédiaires en recherchant l'efficacité sur le court et moyen terme. Ce marché évalué en 2024 à près de 500 milliards USD est dominé par les banches consulting des grands cabinets d'audit.

Un marché africain en croissance mais largement sous valorisé en Afrique Centrale

Depuis 25 ans, l'Afrique est devenue un terrain de croissance stratégique pour le conseil en management, porté par l'urbanisation rapide, la transformation digitale et l'émergence de champions nationaux. Le marché, estimé à environ 3 milliards USD est tiré par les pays les mieux classés économiquement tels que l'Afrique du Sud, le Nigeria ou le Maroc. Il y a donc une corrélation assez claire entre la demande de conseil en management et le niveau de développement des pays africains.

Aux côtés des grands cabinets internationaux, on voit apparaître dans ces pays de véritables challengers indépendants africains aux standards internationaux qui arrivent à capter une partie du marché.

En Afrique Centrale et notamment au Congo, la demande en conseil en stratégie et en management est encore très faible, principalement en raison d'un manque de culture managériale et de la performance.

Le Congo doit aussi favoriser ses champions du conseil en management pour son développement et son rayonnement

Le lien entre le savoir managérial et la compétitivité des économies africaines n'est plus à démontrer. Pour le Congo cela passe par des champions locaux du conseil en management aux standards internationaux qui ont un ancrage local.

Des sociétés comme BGFI Gabon, la SONATEL ou DANGOTE se sont fortement appuyées sur des cabinets locaux pour passer d'acteurs locaux à de véritables champions régionaux.

Des cabinets de conseil africains accompagnent également leurs États dans leurs stratégies nationales de développement et d'amélioration de leur gouvernance.

Le Congo ne peut se soustraire de son obligation de favoriser son propre écosystème de savoir managérial dans sa trajectoire de développement et de rayonnement en Afrique en confiant, en financement propre ou à travers les bailleurs, le leadership de missions de conseil d'envergure à des cabinets locaux plus impliqués et plus motivés que les cabinets étrangers pour la réussite économique du pays.

Pour cela les dirigeants publics et privés doivent accepter que le conseil en management coûte très cher car il s'agit de missions de valeur contrairement à l'audit, à qui il est souvent comparé, qui sont plus des missions de volume. ■

BON À SAVOIR

LA RÉMUNÉRATION DES PRÉSIDENTS DE SAS MANDATAIRES SOCIAUX OU SALARIÉS DÉGUISÉS ?



Par **Ninelle BASSOUKA-MBILA**
Conseillère Juridique à UNICONGO

Introduite par l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE (articles 853-1 à 853-14 nouveaux), la Société par Actions Simplifiée (SAS) se caractérise par une grande souplesse organisationnelle.

Au cœur de ce dispositif se trouve le président, seul organe de direction obligatoire, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Contrairement à la Société Anonyme (SA), la SAS repose sur un principe cardinal : la liberté statutaire. Les associés fixent librement :

- les modalités de gouvernance ;
- l'étendue des pouvoirs du président ;
- ainsi que les conditions de sa rémunération.

Le président agit ainsi en qualité de mandataire social, sans qu'un contrat de travail ne soit nécessairement conclu avec la société.

Une qualification juridique ambivalente en droit congolais

Si le droit OHADA consacre une logique contractuelle et souple, le code de la sécurité sociale introduit une approche plus protectrice, fondée sur la notion de travailleur assimilé.

L'article 3 du Code de sécurité sociale, tel que modifié par la loi n°2012-18 du 22 août 2012 portant institution du régime des risques, prévoit que certains dirigeants ne sont assimilés à des salariés que lorsqu'ils sont liés à la société par un contrat de travail correspondant à un emploi effectif.

Or, le président de SAS se distingue précisément par :

- l'absence de lien de subordination ;
- la nature de mandat de ses fonctions ;
- et une rémunération qualifiée d'indemnité de fonction et non de salaire.

Dès lors, une observation majeure s'impose :

En l'absence de contrat de travail, le président de SAS ne peut être assimilé à un travailleur salarié.

Le rôle déterminant de la rémunération

Au-delà du débat sur le contrat de travail, la pratique administrative met souvent l'accent sur un critère central : la rémunération.

Toutefois, la vigilance s'impose : toute rémunération indirecte (avantages en nature, conventions intra-groupe, distributions déguisées) peut entraîner une requalification.

Fiscalité : une dualité de situations

Le régime fiscal du président de SAS repose sur une distinction essentielle entre revenus d'activité et revenus du capital, dont les conséquences pratiques sont significatives.

• Rémunération du président

→ Elle est assujettie à l'Impôt sur les Traitements et Salaires (ITS) en tant que revenu d'activité.

→ Elle entre dans l'assiette des prélèvements sociaux lorsqu'elle est considérée comme la contrepartie d'une activité effective.



→ Elle constitue une charge déductible pour la société, sous réserve de sa justification et de sa normalité.

• Dividendes perçus en qualité d'associé

→ Ils relèvent de l'Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers (IRCM).

→ Ils ne supportent pas de cotisations sociales, car ils rémunèrent un apport en capital et non un travail.

→ Ils ne sont distribuables qu'en présence de bénéfices et après décision des associés.

Cette dualité impose une vigilance particulière : la frontière entre rémunération et dividendes doit rester économiquement justifiée.

La position de la CNSS, qui consiste à requalifier systématiquement le président d'une Société Anonyme en salarié déguisé, apparaît contraire aux règles juridiques en vigueur. En l'absence de contrat de travail et de lien de subordination, le président conserve son statut de mandataire social, et sa rémunération ne relève pas des cotisations sociales mais du régime des dividendes prévu par le Code général des impôts.

Ainsi, une telle requalification automatique, sans examen des faits, constitue une entorse aux principes distinguant mandat social et contrat de travail. ■

Chiffre du mois

-17,3%

DE CHIFFRE D'AFFAIRES

→ impact direct des pénuries d'électricité et de carburant sur les entreprises

Dans une étude réalisée par le comité national économique et financier sur l'impact socio-économique des pénuries de carburant et d'électricité en République du Congo en novembre 2025, il a été relevé une contraction moyenne nationale du chiffre d'affaires de 17,3 % des entreprises, directement imputable aux pénuries d'électricité et de carburant. Ce chiffre, bien que global, cache des réalités territoriales et sectorielles extrêmement contrastées.

Les détails de cette baisse d'activité s'articulent autour de :

1. Une divergence territoriale frappante

L'impact sur le chiffre d'affaires révèle une opposition majeure entre les deux poumons économiques du pays :

- À Brazzaville : On observe un véritable effondrement de -38,4 % du chiffre d'affaires moyen. La capitale subit plus durement les ruptures logistiques, notamment à cause de sa dépendance au chemin de fer (CFCO) pour l'approvisionnement en carburant.

- À Pointe-Noire : À l'inverse, le chiffre d'affaires moyen a progressé de +44,7 %. Cette résilience s'explique par la proximité de la raffinerie (CORAF), une structure sectorielle différente et le dynamisme des activités portuaires qui ont pu bénéficier de certains effets de report.

2. Les mécanismes de cette baisse

La chute du chiffre d'affaires n'est pas un accident isolé, mais le résultat de plusieurs facteurs cumulatifs :

- Baisse de la production : 37,8 % des entreprises déclarent une diminution de leur production à cause des coupures d'électricité ;
- Perte de marchés : 38,7 % des entreprises ont signalé une perte de contrats ou de clientèle en raison de leur incapacité à honorer leurs engagements ou à maintenir un service continu ;
- Détournement des ressources : Face à l'incertitude, 79,5 % des entreprises ont dû acheter un groupe électrogène. Le coût de ces investissements dits « contraints » a augmenté de 27,3 % en un an, grevant la trésorerie qui aurait pu être allouée au développement commercial.

3. Vulnérabilités sectorielles

Certains secteurs sont plus exposés que d'autres à cette érosion du chiffre d'affaires :

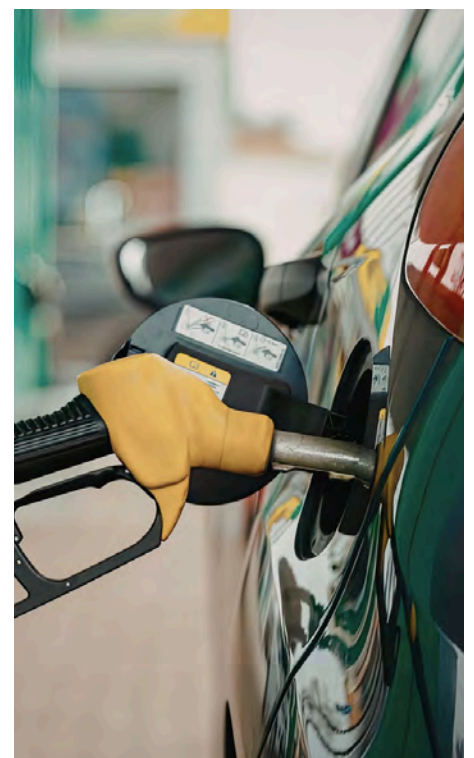
- Le Commerce : C'est le secteur qui a subi la plus forte hausse de ses coûts supplémentaires (+157,5 % en un an), principalement à cause de la logistique de transport et de la perte de produits périssables.
- L'Industrie manufacturière : Avec un taux de recours aux groupes électrogènes de 96,1 %, la rentabilité et le volume d'affaires sont directement menacés par toute hausse du prix du gazoil.

4. Conséquences macroéconomiques et fiscales

Cette baisse de 17,3 % du chiffre d'affaires national a des répercussions bien au-delà des bilans comptables des entreprises :

- Érosion de la base taxable : Comme les recettes non pétrolières dépassent désormais les recettes pétrolières (en 2025), cette contraction de l'activité commerciale réduit mécaniquement la capacité de l'État à mobiliser la TVA et l'impôt sur les sociétés ;
- Frein à la croissance : L'étude estime que la persistance de ce choc énergétique entraîne un risque de perte de 0,5 à 1 point de PIB hors pétrole par an ;
- Destruction de capital : Les dépenses engagées par les entreprises pour pallier les défaillances du réseau sont qualifiées de « destruction de capital » sans valeur ajoutée, estimée à près de 5 milliards de FCFA pour le seul échantillon de l'étude sur deux ans.

En somme, le chiffre de 17,3 % illustre le passage d'une crise énergétique sectorielle à un choc macroéconomique d'envergure, où 90,5 % des chefs d'entreprise estiment désormais que les pénuries sont le principal frein à leur croissance future. ■



Mardi 07 avril 2026 à 10h00, s'est tenu le Conseil d'Administration de l'Union Patronale et Interprofessionnelle du Congo (UNICONGO), sous la présidence de Monsieur Michel DJOMBO. La réunion s'est déroulée simultanément dans les locaux d'UNICONGO à Brazzaville et à Pointe-Noire, ainsi qu'en visioconférence, permettant une large participation des administrateurs représentant les différentes fédérations professionnelles.

La séance a enregistré une forte présence des administrateurs, témoignant de leur engagement constant dans la vie institutionnelle de l'Union et dans le suivi des grandes orientations stratégiques. L'ordre du jour a abordé plusieurs sujets importants, notamment la gouvernance interne, les questions fiscales, les relations institutionnelles et les perspectives électorales, entre autres.

Après la vérification du quorum et l'adoption de l'ordre du jour, les administrateurs ont approuvé le procès-verbal de la session du 20 janvier 2026. Le Président Michel DJOMBO a ensuite ouvert les travaux par une allocution consacrée au positionnement renforcé d'UNICONGO dans le paysage économique national.

Dans son mot d'ouverture, le Président a souligné que la période actuelle marque une reconnaissance significative du rôle d'UNICONGO. L'Union s'impose désormais comme un interlocuteur crédible, structuré et incontournable auprès des autorités nationales et des partenaires internationaux. Cette évolution résulte d'un travail de fond visant à améliorer la qualité de ses contributions, à renforcer la pertinence de son plaidoyer et à mieux structurer la représentation des préoccupations du secteur privé.

Les récentes rencontres avec les pouvoirs publics ont été mises en avant comme des étapes majeures. Elles ont permis d'instaurer un dialogue plus direct et davantage orienté vers la recherche de solutions concrètes, renforçant ainsi le positionnement du secteur privé comme acteur central dans la réflexion sur les politiques économiques.

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UNICONGO

UNE PRÉSENCE DÉSORMAIS INCONTOURNABLE DANS LE DIALOGUE ÉCONOMIQUE



Malgré ces avancées, le Président a rappelé que cette dynamique reste fragile et nécessite une structuration plus rigoureuse pour produire des effets durables. Il a insisté sur la nécessité de dépasser la logique de rencontres ponctuelles afin d'instaurer un cadre formalisé de dialogue avec les autorités, assorti d'un calendrier clair et de thématiques prioritaires.

Avancées, suivi des actions et actualités de l'Union

Les administrateurs ont pris note avec satisfaction des principales évolutions intervenues à la suite des actions de plaidoyer de l'Union, contribuant à l'amélioration progressive du cadre fiscal et du climat des affaires, ainsi qu'à la levée de certaines contraintes administratives impactant les entreprises.

Dans ce cadre, des actions ont été retenues, notamment la remontée structurée de ces préoccupations auprès des autorités compétentes et la poursuite des démarches administratives en vue d'une application plus cohérente des textes en vigueur.

Ils ont également pris connaissance de la plateforme FOUTA ainsi que des principales actualités depuis le dernier Conseil d'Administration, confirmant la dynamique de dialogue renforcé avec les pouvoirs publics.

Enfin, ils ont été informés du calendrier électoral de l'Union ainsi que des travaux engagés pour la révision du règlement intérieur. Ces deux démarches s'inscrivent dans une dynamique de renforcement de l'organisation interne.

Parole aux administrateurs

La parole a ensuite été donnée aux administrateurs, qui ont exprimé de nombreuses préoccupations liées à leurs secteurs d'activité. Ces interventions ont mis en évidence des difficultés récurrentes telles que la fiscalité, la multiplication des contrôles administratifs et certaines incohérences dans l'application des textes réglementaires. Ces échanges ont permis d'enrichir la réflexion collective et d'orienter les actions futures de l'Union.

Entre avancées, défis persistants et réformes de gouvernance en cours, l'Union réaffirme sa volonté de poursuivre son action en faveur d'un environnement des affaires plus stable, plus lisible et plus compétitif au Congo. ■



ÉDUCATION ET EMPLOI

UNICONGO structure le secteur éducatif privé et se positionne face aux grands bailleurs



Engagée depuis plusieurs années dans l'accompagnement du système éducatif et de l'insertion professionnelle, UNICONGO franchit une nouvelle étape avec la structuration de ses membres du secteur de l'éducation au sein d'une fédération dédiée. Lancée officiellement en janvier 2026, cette entité ambitionne de renforcer la coordination des acteurs privés et d'accroître leur contribution au développement des compétences au Congo.

Une dynamique portée par les acteurs du secteur

À l'origine de cette initiative, les membres d'UNICONGO évoluant dans les domaines de l'éducation et de la formation ont exprimé le besoin de se regrouper autour de problématiques spécifiques à leur secteur. Cette évolution marque une rupture avec l'ancienne organisation au sein de la fédération SPL (Services, Professions Libérales), dont le périmètre élargi ne permettait pas une prise en compte suffisamment ciblée des enjeux éducatifs.

Désormais, la nouvelle fédération fédère les structures de formation et d'enseignement supérieur avec une vision intégrée reliant les besoins des entreprises à l'offre de formation. Un positionnement stratégique qui vise à mieux répondre au déficit de compétences observé dans le tissu économique national.

Les échanges ont mis en lumière les opportunités offertes par la Société financière internationale (SFI), branche du groupe dédiée au secteur privé, qui combine financements et assistance technique. La SFI, qui relance progressivement ses investissements au Congo, s'intéresse notamment aux projets structurants, y compris dans le domaine de l'éducation, en particulier sur les infrastructures, le contenu pédagogique et les solutions technologiques.

Des programmes structurants au cœur des échanges

La rencontre a également permis de faire un point détaillé sur deux projets majeurs soutenus par la Banque mondiale : le programme TRESOR et le projet PSIPJ, anciennement Lisungui (Projet de protection sociale et d'inclusion productive des jeunes).

Doté d'un financement de 95 millions de dollars, le programme TRESOR (2025-2030) introduit une approche innovante basée sur les résultats. Il vise notamment l'amélioration de l'accès à l'éducation préscolaire, la distribution de manuels scolaires, le renforcement des capacités des enseignants, ainsi que la mise en place de systèmes d'évaluation des acquis scolaires. Ce programme prévoit également l'élaboration de normes nationales de qualité, dont bénéficieront à la fois les établissements publics et privés.

De son côté, le projet PSIPJ, financé à hauteur de 135 millions de dollars, ambitionne de former 45 000 jeunes d'ici 2027, dont une majorité orientée vers l'auto-emploi. Il constitue un levier important pour l'insertion professionnelle, avec des dispositifs de formation et d'accompagnement entrepreneurial assortis de financements.

Le secteur privé appelé à jouer un rôle structurant

Au cours des échanges, il est apparu clairement que le secteur privé peut jouer un rôle déterminant, notamment dans la mise en œuvre de certaines composantes des programmes, en particulier dans le préscolaire et la formation professionnelle. Toutefois, dans le cadre des financements actuels, l'intervention de la Banque mondiale passe principalement par l'État, ce qui implique une collaboration étroite avec les autorités publiques. Dans ce contexte, la fédération entend se positionner comme un interlocuteur clé capable de structurer et de représenter efficacement les acteurs privés.

Des chantiers prioritaires pour transformer le secteur

La fédération a ainsi présenté deux chantiers structurants au cœur de son action. Le premier concerne l'élaboration d'un référentiel national de compétences.

Ce projet vise à définir des standards clairs pour les métiers, permettant d'identifier les écarts de compétences et d'y apporter des réponses adaptées. Un tel outil est considéré comme essentiel pour améliorer la compétitivité des entreprises et soutenir la croissance économique.

Le second chantier porte sur la certification professionnelle et l'habilitation des organismes de formation.

L'objectif est de garantir la qualité des structures et des programmes de formation, en lien avec les besoins du marché. Cette démarche implique également un appui à l'organisme national en charge de la régulation, afin de renforcer ses capacités.

La fédération a sollicité l'accompagnement de la Banque mondiale sur ces deux axes, tant sur le plan technique que sur les modalités de financement, ouvrant la voie à des collaborations futures.

Vers des actions concrètes et une coopération renforcée

À l'issue de la rencontre, plusieurs pistes de collaboration ont été identifiées. Parmi celles-ci figurent le partage d'études sur les métiers porteurs, l'exploration de projets pilotes de référentiels de compétences dans des secteurs stratégiques, ainsi que l'organisation de réunions de suivi associant l'ensemble des parties prenantes (institutions internationales, gouvernement et secteur privé).

D'autres rencontres sont également prévues avec des partenaires tels que l'UNESCO et le PNUD, dans la continuité de cette dynamique d'ouverture.

Un appel à mobilisation

Ouverte à l'ensemble des acteurs du secteur, y compris non membres d'UNICONGO, la fédération se veut inclusive et tournée vers l'action. Elle appelle les professionnels de l'éducation et de la formation à rejoindre cette initiative collective.

Objectif affiché : contribuer activement à la modernisation du système éducatif congolais et à l'adéquation entre formation et emploi, dans un contexte où le développement des compétences constitue un enjeu stratégique majeur pour l'avenir du pays. ■



UNICONGO

RENFORCER L'ÉCOSYSTÈME ENTREPRENEURIAL PAR L'ÉCOUTE ACTIVE ET L'ACTION COLLECTIVE



À Brazzaville, l'Union patronale UNICONGO confirme une orientation stratégique claire : replacer ses adhérents au cœur de son action. À travers une rencontre conviviale organisée le 9 avril 2026, réunissant des entreprises issues de secteurs variés (conseil, formation, technologie, communication), l'organisation a démontré qu'un dialogue structuré peut devenir un véritable levier de transformation économique.

Une dynamique saluée, mais à consolider

D'entrée de jeu, les membres ont unanimement reconnu les avancées notables de l'Union. Engagement auprès des pouvoirs publics, dynamisme renouvelé, meilleure organisation interne : UNICONGO bénéficie aujourd'hui d'un capital de confiance réelle.

Mais cette satisfaction s'accompagne d'une attente forte : transformer cette dynamique en impacts concrets, visibles et inclusifs pour l'ensemble des entreprises, notamment les plus petites. Une organisation patronale ne peut se limiter à représenter, elle doit aussi redistribuer les opportunités de manière équitable.

Des freins structurels encore persistants

Les échanges ont permis de mettre en lumière plusieurs blocages qui freinent le développement du tissu entrepreneurial local :

- Une sous-valorisation des PME, souvent éclipsées par les grandes entreprises dans l'accès à la visibilité et aux opportunités ;

- Un déficit de collaboration inter-entreprises, limitant les synergies B2B et l'effet réseau ;
- Un accès inégal aux marchés publics, perçu comme peu lisible et difficilement accessible pour les petites structures ;
- Un problème de capital humain, marqué par un manque de compétences techniques et comportementales adaptées aux besoins des entreprises.

Ces difficultés ne sont pas isolées, elles traduisent un enjeu systémique : l'absence d'un écosystème structuré favorisant l'inclusion économique.

Des solutions concrètes pour un impact mesurable

Face à ces constats, UNICONGO et ses membres ont identifié des pistes d'actions concrètes et immédiatement activables :

- Valoriser les expertises locales via des contenus éditoriaux, des campagnes de visibilité et des actions de vulgarisation des métiers ;
- Structurer les échanges économiques à travers des rencontres B2B ciblées, favorisant les partenariats entre grandes et petites entreprises ;
- Faciliter l'accès aux opportunités, notamment en accompagnant les PME dans les processus d'appels d'offres ;
- Renforcer l'employabilité, en développant des programmes de mentorat, de formation et de montée en compétences (soft skills, numérique, langues) ;

- Optimiser les services existants, comme la plateforme Emploi.cg, en améliorant leur visibilité et leur appropriation par les membres.

Vers un nouveau modèle de collaboration

Au-delà des actions identifiées, cette rencontre marque une évolution plus profonde : le passage d'une logique de représentation à une logique de co-construction, l'efficacité d'une organisation reposant ainsi sur sa capacité à transformer les besoins exprimés en solutions opérationnelles.

UNICONGO ne se positionne plus uniquement comme un intermédiaire, mais comme un facilitateur d'écosystème, capable de connecter, structurer et amplifier les initiatives de ses membres. Dans un contexte économique en mutation, la compétitivité ne se joue plus individuellement, mais collectivement.

Conclusion : de l'échange à l'impact

Cette rencontre, bien que conviviale, illustre une réalité essentielle : l'écoute active des entreprises est un préalable indispensable à toute politique économique efficace. Si les engagements pris se traduisent en actions concrètes, UNICONGO pourrait s'imposer comme un acteur clé de la transformation du tissu entrepreneurial congolais, en favorisant un modèle plus inclusif, collaboratif et performant. ■



Forum Entreprises 2026 : une 3^e édition réussie au service du lien école-entreprise à Pointe-Noire

Le vendredi 17 avril 2026, l'Institut UCAC-ICAM de Pointe-Noire a organisé la 3^e édition de son Forum Entreprises, confirmant une nouvelle fois son rôle central dans le rapprochement entre le monde académique et le secteur professionnel.

Comme lors des éditions précédentes, cet événement s'est imposé comme un cadre privilégié d'échanges entre étudiants et entreprises, contribuant à renforcer l'adéquation entre les formations dispensées et les besoins du marché de l'emploi.

Un espace structurant d'échanges et d'opportunités

Cette édition a réuni plus de 400 étudiants issus des filières d'ingénierie, venus à la rencontre des professionnels pour mieux appréhender les réalités du terrain, les compétences attendues et les perspectives de carrière.

Plus de 20 entreprises du tissu économique national, dont la majorité sont adhérentes, ont pris part à cette rencontre.

Parmi elles figuraient notamment Bralico, Dangote, Congo Terminal, Cegelec, Mokabi, Saris Congo, l'Industrie Forestière de Ouessou, Seas Congo, ainsi que d'autres acteurs évoluant dans les secteurs de l'industrie, de l'agro-industrie, de l'énergie, de la logistique et des services.

Au total, près de 40 professionnels et recruteurs ont animé les stands et échanges, offrant aux étudiants une immersion concrète dans les exigences et opportunités du monde professionnel.

Le forum a également été marqué par une séquence de conférence autour du thème : « Le carrefour des ambitions, le moteur de vos affaires ». Cette session a permis d'enrichir la réflexion sur les parcours professionnels, l'entrepreneuriat et les leviers de performance dans un environnement économique en constante évolution. Les échanges ont été particulièrement appréciés pour leur dimension concrète et inspirante.

Une dynamique collective au service de l'employabilité

Cette 3^e édition confirme la pertinence de la démarche portée par l'Institut UCAC-ICAM, avec l'appui d'UNICONGO et de Somedia. Ensemble, ils contribuent à structurer un écosystème favorable à l'insertion professionnelle des jeunes et à une meilleure adéquation entre formation et emploi.

Au-delà des rencontres, le Forum Entreprises s'affirme désormais comme un véritable levier de développement des compétences, d'ouverture professionnelle et de valorisation des métiers industriels et techniques au Congo. ■

Renforcer les compétences pour mieux préparer l'avenir : retour sur la première phase du programme de Mentorat des jeunes



La première phase du programme de Mentorat des jeunes d'UNICONGO constitue une étape déterminante dans le parcours des bénéficiaires. Elle est entièrement consacrée au renforcement des compétences essentielles, notamment les soft skills, aujourd'hui indispensables pour une insertion professionnelle réussie.

À travers des modules dédiés à la communication, à la rédaction de CV et de lettres de motivation, à la prise de parole en public et à la communication en entreprise, les mentorés acquièrent les fondamentaux nécessaires pour évoluer avec assurance dans le monde du travail.

Cette édition revêt un caractère particulier, marquant le lancement de la première cohorte à Brazzaville. À cette occasion, plusieurs experts et partenaires engagés ont contribué à enrichir le programme par des interventions de qualité, alliant expertise technique et partage d'expérience.

Ainsi, la session d'initiation à la gestion des ressources humaines, animée par M. Antoine MFOUTOU, DRH de carrière et consultant RH pour HPCI, a permis aux mentorés de mieux appréhender les dynamiques internes à l'entreprise. Les échanges ont porté sur les relations hiérarchiques, les mécanismes de gestion du personnel et la compréhension du lien de subordination entre employeur et employé, éléments clés pour une intégration réussie en milieu professionnel.



Le 20 mai, Mme Ninelle BASSOUKAMBI, conseillère juridique d'UNICONGO, a conduit une session consacrée au droit du travail. Cette intervention a permis de poser les bases nécessaires à la compréhension du cadre juridique régissant les relations professionnelles.

À travers des cas pratiques inspirés de situations réelles, les mentorés ont été sensibilisés aux enjeux liés au contrat de travail, à la gestion des conflits en entreprise et aux postures à adopter pour préserver leurs droits tout en respectant les obligations professionnelles.

Une session particulièrement interactive, qui a favorisé une meilleure lecture des réalités du monde du travail. Par ailleurs, la session dédiée à la découverte du volontariat, animée par M. Guy Pascal ONGA'NTSANG, Représentant de France Volontaires au Congo, a ouvert de nouvelles perspectives aux participants.

Cette intervention a permis de mettre en lumière les opportunités d'engagement à l'international, tout en clarifiant les cadres contractuels et les bénéfices du volontariat comme levier d'expérience professionnelle et d'ouverture culturelle.

Enfin, une attention particulière a été portée aux enjeux liés au genre, au sexisme et à l'inclusion en milieu professionnel, à travers une session animée par M. Dieuveil OKOUMA, expert Genre à l'IECD, partenaire historique d'UNICONGO ; depuis le lancement du programme de Mentorat avec la participation de Mariana VALLO DOCAMPO, et Mélanie BOULAY.

Organisée en deux temps, le 9 avril à Brazzaville et le 22 avril à Pointe-Noire, cette session a permis d'aborder de manière approfondie les réalités du sexisme en entreprise, souvent subtiles mais bien réelles.

Les échanges ont mis en évidence les stéréotypes de genre, les biais inconscients et leurs impacts sur les trajectoires professionnelles, notamment celles des jeunes femmes.

Au-delà du constat, les mentorés ont été outillés pour adopter des postures professionnelles adaptées, favorisant le respect, l'équité et l'inclusion. Cette sensibilisation vise non seulement à préparer les jeunes à faire face à ces situations, mais également à les positionner comme des acteurs du changement au sein de leurs futurs environnements professionnels.

En intégrant ces dimensions dès leur parcours de formation, le programme de mentorat d'UNICONGO contribue activement à la promotion d'un monde du travail plus équitable et inclusif.

À travers cette première phase, le programme confirme sa vocation : accompagner les jeunes vers une insertion professionnelle durable, en leur donnant les clés pour comprendre, s'adapter et évoluer dans des environnements professionnels exigeants et en constante mutation. ■

Le mentorat au cœur de l'insertion des jeunes femmes : l'expérience d'UNICONGO valorisée à l'international

Dans le cadre de ses actions en faveur de l'employabilité des jeunes, UNICONGO a récemment vu son expérience reconnue par l'Institut Européen de Coopération et de Développement (IECD), à l'occasion d'un webinaire dédié à la mise en place de programmes de mentorat pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes femmes.

Animé par Mydad BAZEBIFOUA-SY, Chargé de projets en insertion professionnelle, ce webinaire a réuni plus d'une centaine de participants en ligne, issus de plusieurs pays d'Afrique centrale et francophone, notamment du Cameroun, de la République Démocratique du Congo, de la Centrafrique et du Gabon. Cette forte mobilisation témoigne de l'intérêt croissant pour les solutions concrètes en matière d'insertion professionnelle et de promotion du leadership féminin.

L'intervention a permis de mettre en lumière les défis structurels auxquels font face les jeunes diplômés, et plus particulièrement les jeunes femmes : manque de repères professionnels, faible maîtrise des outils de recherche d'emploi, absence de réseau, mais aussi autocensure et accès limité à des modèles inspirants. Face à ces réalités, UNICONGO a développé un programme de mentorat structuré, combinant renforcement des compétences, immersion en entreprise et accompagnement personnalisé.

Articulé sur une durée de six mois, ce programme repose sur une approche pragmatique : développement des soft skills, sessions de partage d'expériences avec des professionnels, visites en entreprise et élaboration d'un projet professionnel soutenu devant un jury.



En parallèle, le programme BASI NA BISO, dédié aux femmes, propose un accompagnement de proximité, favorisant l'échange, la confiance en soi et la concrétisation de projets professionnels ou entrepreneuriaux.

Les résultats présentés lors du webinaire témoignent de l'impact du dispositif : un taux d'insertion particulièrement élevé, notamment chez les jeunes femmes, qui se distinguent par leur engagement et leur capacité à saisir les opportunités offertes.

Au-delà des résultats, cette expérience met en évidence plusieurs facteurs clés de succès : l'implication des entreprises, l'importance d'un cadre structuré, le rôle déterminant des mentors, ainsi que la nécessité de créer un environnement inclusif et propice à l'expression du potentiel féminin.

À travers ce partage d'expérience, UNICONGO confirme son rôle d'acteur engagé dans la promotion de l'emploi des jeunes et contribue activement à la réflexion internationale sur les mécanismes d'insertion professionnelle. Une conviction guide cette démarche : investir dans le mentorat des jeunes femmes, c'est investir durablement dans le développement économique et social. ■




UNICONGO

ILS NOUS ONT REJOINTS

**SOCIÉTÉ EQUATORIALE
PHARMACEUTIQUE :**

Commerce en gros de produits
pharmaceutiques et médicaux

ADENKA AUDIT & CONSEILS :

Services d'audit, comptabilité et conseils

AFRIJET BUSINESS SERVICE :

Compagnie aérienne

CABINET D'AVOCAT MOHAMED SAMBA :

Conseil juridique et judiciaire

STE GINOV CONGO :

Conseil & développement IT



PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE



LES INFRASTRUCTURES ET CAPACITÉS DU PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE (PAPN)

- UN TERMINAL À CONTENEURS MODERNE S'ÉTENDANT SUR 42 HECTARES, DOTÉ D'ÉQUIPEMENTS PERFORMANTS POUR UN TRAITEMENT OPTIMAL DES FLUX.
- PLUS DE 2000 MÈTRES LINÉAIRES DE QUAIS, ADAPTÉS À L'ACCUEIL DE NAVIRES DE GRANDE CAPACITÉ.
- UN TIRANT D'EAU DE -16 MÈTRES, FAISANT DU PAPN L'UN DES RARES PORTS EN EAU PROFONDE DE LA SOUS-RÉGION.
- UN PARC À BOIS DE 114 455 M², AMÉNAGÉ POUR SOUTENIR LES EXPORTATIONS FORESTIÈRES.
- UN PARC AUTOMOBILE DE 11 000 M², OFFRANT DES CAPACITÉS DE STATIONNEMENT ET DE MANUTENTION SÉCURISÉES.
- UNE ZONE LOGISTIQUE DE 4,5 HECTARES DÉDIÉE AU DÉPOTAGE DES MARCHANDISES, RENFORÇANT L'EFFICACITÉ DES OPÉRATIONS.
- UN TRAFIC ANNUEL SUPÉRIEUR À UN MILLION D'ÉV, CONFIRMANT LE RÔLE STRATÉGIQUE DU PAPN DANS LES ÉCHANGES RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX.
- UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL SIMULTANÉE DE PLUS DE 11 NAVIRES, POSITIONNANT POINTE-NOIRE COMME HUB MARITIME INCONTOURNABLE DE L'AFRIQUE CENTRALE.